

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ SANTINI

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 2)

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Daniel Paul,  
Philippe Vasseur,  
Michel Vergnier,  
Jean Rigal,  
Patrick Ollier,  
Yves Coussain,  
Alain Barrau,  
Jean-Michel Marchand,  
Marc Laffineur,

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont,

MM. Roland Carraz,  
Jean-Pierre Balligand,

Mme Béatrice Marre.

2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 22).

3. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 22).

*Suspension et reprise de la séance* (p. 22)

4. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 22).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*) (p. 22)

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

**Réponses** de Mme le ministre aux **questions** de :  
MM. Jacques Le Nay, Jean Proriol, Maurice Ligot,  
Gaëtan Gorce, Philippe Vuilque, Jean-Louis Fousseret.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 36).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ SANTINI,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à 9 heures.)*

1

## LOI DE FINANCES POUR 1998

### DEUXIÈME PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n<sup>os</sup> 230, 305).

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

##### I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'aménagement du territoire.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1998 témoigne de la volonté de donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire.

Cette dernière, on le sait, devait s'inscrire dans le cadre de la loi de février 1995 dite « loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ». Présentés fort avantagusement au moment de sa discussion, de son vote et de sa promulgation, la lettre et surtout l'esprit de ce texte ont difficilement traversé les reclassements liés au débat électoral de la campagne présidentielle de 1995.

Qu'on en juge : pour 1996, les crédits budgétaires de l'aménagement du territoire baissaient de 12,2 % et, pour 1997, de 14,1 %. Vous l'avez compris, cette régression brutale des crédits de plus de 25 % en deux exercices budgétaires contraignait mon prédécesseur à s'en remettre à un personnage fameux du théâtre de Molière qui suggérait de faire bonne chère avec peu d'argent !

Si ma tâche est aujourd'hui beaucoup plus facile, je dois cependant dire que le présent projet de budget n'efface pas toutes les conséquences négatives de cette déflation budgétaire enregistrée depuis deux ans et demi, et il appelle un certain nombre d'observations critiques.

Cela dit, il a le grand mérite de marquer un net renversement de tendance par rapport aux années antérieures.

Ainsi, dans le projet de budget que nous examinons aujourd'hui, les crédits de paiement augmentent de 6,1 % et les autorisations de programme de 4 %, portant les crédits à 1,8 milliard de francs.

Encore très chiche pour les moyens de fonctionnement, le projet de budget centre sa priorité sur l'intervention et l'investissement, notamment au travers de la prime d'aménagement du territoire, la PAT, dont les crédits de paiement progressent de 106 % et les autorisations de programmes de 28 %. Si la reprise de l'économie peut, certes, expliquer en partie cette forte croissance, il n'en reste pas moins vrai que, dans ce domaine particulier, l'effort procède aussi d'un choix d'orientation indiscutable.

Cette amélioration de la situation des crédits consacrés à l'aménagement du territoire s'accompagne de l'accroissement des dotations de certains fonds créés hors budget par la loi de février 1995.

Ainsi le FITTVN, le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, s'établirait en 1998 à 3,9 milliards de francs, en augmentation de 25,8 % par rapport à 1997.

Et là, sans me départir de ma fonction de rapporteur spécial qui me fait obligation de m'en tenir à une stricte analyse des crédits, comment ne pas être songeur devant une note concernant ce fonds, et diffusée à l'occasion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, le CIADT, d'Auch, en avril dernier, note indiquant : « La mise en place du FITTVN a permis de développer largement l'intermodalité et de soutenir l'essor du transport combiné. »

**M. Patrick Ollier.** On l'a créé pour cela !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Dans le contexte actuel de nos transports routiers, une telle emphase ne peut que nuire à la crédibilité de la politique d'aménagement du territoire. Mais c'était au mois d'avril 1997.

Par ailleurs, les crédits du fonds de péréquation des transports terrestres devraient augmenter de 3,2 % en 1998.

Enfin, le fonds de gestion de l'espace rural, le FGER, a connu beaucoup de mésaventures, pour ne pas dire d'avaries, depuis sa mise en place, avec une série d'annulations ou de gel de crédits qui ont singulièrement amoindri ses capacités d'intervention. Son niveau prévu pour 1998 me paraît à la fois insuffisant et, de toute façon, peu significatif.

On pourrait émettre d'ailleurs le même jugement sur le fonds national de développement des entreprises. Sa mise en place a été chaotique puisque théoriquement gagée sur

les recettes de certaines opérations de privatisation et, à l'heure actuelle, il constitue beaucoup plus un thème de colloque ou de conférence qu'un véritable moyen d'intervention pour favoriser les créations d'entreprises dans les zones fragiles du territoire.

Rappelons que l'existence de ce fonds était liée à la mise en place de la BDPME, la Banque de développement des PME, réunissant, d'une part, la Sofaris, et d'autre part, le Crédit d'équipement des PME. Le CIADT d'Auch avait décidé, d'ailleurs, de doter ce fonds de 1 milliard de francs sur deux ans à partir de certaines recettes de privatisation.

Ces quelques faits soulignent les fortes distorsions constatées entre, d'une part, l'affichage des objectifs de la loi de février 1995 et, d'autre part, l'insuffisance des moyens dégagés depuis son adoption.

De fait, on peut donc dire, sans risque d'être démenti, que ce budget est peut-être le premier à être à la mesure des objectifs fixés par la loi d'orientation.

**M. Patrick Ollier.** Merci pour elle !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** On peut donc se féliciter de la priorité pour l'intervention, même si l'on peut souhaiter plus et mieux pour la politique d'aménagement du territoire.

A cet égard, et c'est toujours le rapporteur spécial qui s'exprime, il est grand temps de rendre claire et vigoureuse cette politique qui, depuis des années, fait l'objet de congrès, séminaires, sessions d'études, communications diverses, bref une politique qui se complait beaucoup trop dans le discours et dans le verbe. Il est urgent de redonner une vraie priorité à l'action de longue haleine sur le terrain. Les prémices de cette tendance me paraissent exister dans ce premier projet de budget après l'alternance. Il convient donc, à mon avis, de l'amplifier et de persévérer dans cette voie.

S'agissant des moyens de fonctionnement, il faut observer qu'ils sont fortement marqués par la rigueur budgétaire. La DATAR, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, en particulier, se voit compter très chichement ses moyens de fonctionnement. Il serait bon cependant qu'une administration de mission de ce type puisse être mieux dotée pour remplir plus efficacement son rôle. Toutes catégories de personnel confondues, 140 personnes, c'est numériquement peu pour conduire, animer, coordonner tant d'actions et tant d'efforts. Les emplois budgétaires ouverts pour les bureaux de la DATAR à l'étranger – 28 – sont également très insuffisantes pour développer des filières sérieuses d'investissements étrangers en France.

D'ailleurs, je l'ai noté dans le rapport que j'ai déposé à cet égard, si l'on prend en compte les emplois effectivement créés par l'investissement étranger en France, on n'en est pas, comme disaient les précédents délégués à la DATAR, à 21 000 ou 22 000 emplois par an, mais plutôt à 5 000 ou 5 500, puisque ces chiffres flatteurs prenaient en compte la prise de contrôle d'entreprises françaises existantes, avec leurs personnels, par des groupes étrangers. De ce côté, l'effort de sincérité, qui apparaît à la fois dans la présentation budgétaire et dans le rapport que j'ai déposé, permet de rétablir les choses à leur vraie valeur.

Sans faire de comparaison risquée, mais en mettant simplement côte à côte les effectifs des personnels dépendants de la DREE, autrement dit les personnels des postes d'expansion commerciale dépendantes de la direc-

tion des relations économiques extérieures, et ceux de la DATAR – les bureaux « Invest in France » – on ne peut qu'être saisi par le déséquilibre du ratio.

Bref, les moyens, notamment en personnel, dégagés pour la DATAR apparaissent comme trop faibles, d'autant plus que cette dernière, par la souplesse des contrats, peut rapidement renforcer ses équipes en vue d'une action plus soutenue.

Enfin, qu'il me soit permis d'évoquer la situation du fonds national d'aménagement et de développement du territoire qui a été confronté, dans un passé récent, à un régime peu favorable pour la gestion optimale de ses crédits. En effet, les mises en réserves, les annulations, la mauvaise consommation de ces crédits, ont entravé le fonctionnement du fonds.

De plus, les changements de nomenclature budgétaire ont pu ajouter encore au manque de transparence. En autorisations de programme, j'indiquerai simplement que, pour 1998, ces crédits baissent pour le titre VI de 0,64 %.

Qu'il me soit donc permis de souhaiter pour la prochaine loi de finances un meilleur traitement quantitatif et qualitatif de ce fonds qui, regroupant aujourd'hui toute une série d'interventions autrefois dispersées, peut devenir, si on y veille attentivement, un moyen efficace pour contribuer à corriger les inégalités entre régions et entre territoires.

Cela m'amène en conclusion à formuler un certain nombre d'observations et de remarques qui, en définitive, touchent au fond, à l'essentiel même de la politique d'aménagement du territoire.

Au-delà de l'analyse des crédits, la relance constatée de cette politique doit être confirmée et renforcée par le Gouvernement. L'aménagement du territoire ne peut plus être considéré comme un simple correctif des désordres économiques et sociaux que nous imposent les mutations générées par la mondialisation de l'économie. L'aménagement du territoire doit redevenir une dimension centrale, essentielle de l'action publique dans notre pays.

Cela veut dire que la révision de la loi d'orientation, la mise au point du nouveau schéma directeur national, la réforme des fonds structurels européens, l'élaboration du futur schéma de développement de l'espace communautaire exigent un discours sobre, clair, cohérent, une volonté politique pugnace, des moyens budgétaires réévalués et des procédures d'interventions plus transparentes et plus continues.

L'aménagement du territoire doit redevenir une discipline globale intégrant pleinement la notion de développement durable et fondée, bien sûr, sur de réels moyens interministériels.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a procédé, le 2 octobre dernier, à l'examen de ces crédits. Sur ma proposition, elle les a adoptés, à une très large majorité.

Par ailleurs, elle a formulé et adopté à l'unanimité trois observations :

Premièrement, elle demande au Gouvernement que le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire accorde une véritable priorité aux projets situés en zone de revitalisation rurale, ainsi qu'une simplification des règles d'affectation de ces crédits ;

Deuxièmement, elle insiste pour que le Gouvernement poursuive activement la politique de délocalisation d'emplois publics ;

Troisièmement, elle souhaite que le Gouvernement dresse un bilan complet et par région de l'utilisation des crédits consacrés à l'aménagement du territoire.

Madame la ministre, mes chers collègues, conformément à la recommandation que j'ai exprimée le 2 octobre dernier, il me revient en séance publique d'émettre un avis favorable au vote des crédits de l'aménagement du territoire pour 1998. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.** Madame la ministre, les crédits du budget de l'aménagement du territoire augmentent globalement pour 1998 de 6,06 %, plaçant ceux-ci au deuxième rang des priorités budgétaires du Gouvernement.

**M. Patrick Ollier.** Pas du tout !

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** La commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à leur adoption.

Avant d'analyser ces crédits, leur répartition et leur évolution, je voudrais, pour deux raisons, vous faire part de quelques observations et réflexions concernant l'évolution des perspectives de la politique de l'aménagement du territoire. D'abord parce que le projet de budget pour 1998 ne s'analyse bien, ne se comprend bien que dans ce cadre, ensuite parce que le Gouvernement a annoncé son intention de réviser la loi du 4 février 1995 et qu'il faut aussi compter avec les réformes des politiques européennes annoncées et qui intéressent l'aménagement du territoire.

C'est en 1995 qu'a été votée la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, à la suite d'un grand débat national auquel avaient participé les élus territoriaux ; ils avaient pris leur part à l'établissement du constat. Le thème de l'aménagement du territoire était en effet un thème porteur, mobilisateur pour les élus et les populations.

Certains – dont je suis – avaient vu dans ce débat multiforme autour de la nécessité de résorber la fracture territoriale la recherche d'un large consensus politique devant servir de rampe de lancement au Premier ministre de l'époque dans la course présidentielle.

Finalement, du côté de l'ancienne majorité, c'est le porteur du thème de la fracture sociale qui l'a emporté.

En fait, fracture territoriale et fracture sociale sont les marques de l'aggravation des inégalités entre les régions et à l'intérieur de chacune d'entre elles, et, au printemps dernier, nos concitoyens ont voté pour une rupture avec les politiques précédentes, pour la relance de l'emploi et pour la justice sociale.

Dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin dernier, le Premier ministre a clairement indiqué que la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire – la LOADT – serait révisée.

Cette initiative se fonde sur plusieurs éléments.

**M. Patrick Ollier.** Que l'on applique d'abord la loi !

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** D'une part, il s'agit de donner à la loi d'orientation et d'aménagement du territoire et au schéma national d'aménagement et de développement du territoire, le SNADT, des orientations conformes aux orientations du Gouvernement en matière

de développement durable, économe en ressources, d'implantation des investissements publics et des infrastructures, d'appui aux dynamiques locales et de restauration d'un meilleur équilibre territorial.

D'autre part, on sait que la loi d'orientation avait ouvert des perspectives qui n'ont pas été concrétisées, notamment en ce qui concerne la clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, la réforme des systèmes de financement locaux, la coopération intercommunale. Enfin, le schéma d'aménagement, le SNADT, n'est pas satisfaisant.

Concernant l'application de la loi du 4 février 1995, on relève dans le document communiqué à votre rapporteur par la DATAR qu'il a été pris trente-trois décrets ainsi que trente-huit arrêtés, des circulaires et textes divers.

A ce bilan pourront s'ajouter les textes d'application pris dans le cadre des deux lois directement dérivées de la loi d'orientation : la loi du 16 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville et la loi du 26 décembre 1996 relative à la mise en œuvre de la zone franche en Corse.

Cependant, plusieurs dispositions sont restées sans application sur les sujets suivants : l'approfondissement de la déconcentration, la clarification des compétences entre les collectivités territoriales, la péréquation financière entre les espaces régionaux, la réforme des finances locales, notamment celle de la taxe professionnelle, la simplification de l'intercommunalité.

Par ailleurs, lorsque les articles de loi ont fait l'objet de mesures d'application, celles-ci peuvent donner lieu à des réserves quant à leur portée.

Premièrement, où en est la mise en place des organismes compétents en matière d'aménagement du territoire ?

Le CIADT, comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, qui a succédé au CIAT, s'est réuni une seule fois à Auch, le 10 avril dernier.

Le CNADT, Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, ne s'est réuni que trois fois, dont une le 26 septembre dernier ; la commission permanente ne s'est pas réunie.

Les CRADT, conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire, mises en place ou constituées dans toutes les régions, se réunissent peu. Sept d'entre elles n'ont tenu aucune réunion, les autres une seule, alors qu'il y avait obligation de se réunir au moins une fois l'an.

Deuxièmement, pour l'élaboration des documents de planification spatiale, on constate l'accumulation des retards et un échec pour le schéma national d'aménagement et de développement du territoire.

Troisièmement, la dotation des fonds spécifiques créés appelle les observations suivantes.

Le FNADT, fonds national d'aménagement et de développement du territoire, a fusionné d'anciens fonds à objectif limité comme le FAD, le FRILE, le FIAM, le GIRZOM, le FIDAR. Sur quatre ans, les dotations regroupées dans ce fonds ont baissé de 25 % en moyenne.

Les crédits du FGER, fonds de gestion de l'espace rural, ont, depuis 1995, relevé d'une politique d'affichage. Les annulations de crédits ont même conduit, en 1997, à gommer totalement l'effort que traduisait l'inscription d'une dotation de 150 millions de francs.

Le FITTVN, fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, avait pour objectif de créer et d'isoler les ressources nécessaires à la réalisation d'infrastructures intéressant l'aménagement du territoire qui ne trouvaient pas leur financement dans le cadre des crédits budgétaires *stricto sensu*. Depuis 1995, ce fonds a connu une nette expansion. Les recettes se sont élevées à 2,71 milliards de francs pour 1996, dont 772,6 millions au titre de la production hydroélectrique et 1 936,7 millions pour la taxe autoroutière. Pour 1997, les recettes estimées sont de 3,1 milliards. Pour 1998, on peut escompter, avec le doublement de la taxe sur l'électricité, qui passe à 8,48 centimes par kilowatt, 3,9 milliards de francs de recettes.

On peut considérer que tous les travaux d'infrastructure s'intègrent dans l'aménagement du territoire, mais une bonne part de ceux financés par le FITTVN aurait vocation à l'être dans le cadre des crédits budgétaires : on peut estimer la proportion à 75 %.

Le FPTA, fonds de péréquation des transports aériens, a un fonctionnement modeste. La consommation des crédits est de 48,7 % depuis sa création, c'est-à-dire pour 1996 et jusqu'au 15 septembre 1997.

Quant au FNDE, le fonds national de développement des entreprises, il n'a pas été créé et donc pas doté.

J'ai indiqué en introduction que les moyens de la DATAR dans le projet de loi de finances sont en progression de 6,6 %. Ils s'élèvent à 1,799 milliard de francs pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement. Les autorisations de programme augmentent également, mais à un moindre degré, avec un total prévu de 1,620 milliard de francs en 1998 contre 1,558 milliard en loi de finances initiale pour 1997, soit une réévaluation de 3,98 %.

Cette évolution est significative sous divers aspects :

Elle est supérieure à l'augmentation du budget général de l'Etat ;

Elle place les crédits de la DATAR au deuxième rang de ceux qui sont en progression, après l'outre-mer mais devant la justice et l'industrie ;

Elle rompt avec la logique de réduction par palier des crédits de l'aménagement du territoire constatée depuis plusieurs années, après les maxima des années 1991, 1994 et 1995 ;

Enfin, cette augmentation concerne les crédits dont les effets sur la localisation des activités dans les zones défavorisées sont les plus rapides et les plus significatifs : ceux de la prime à l'aménagement du territoire.

Pour être objectif, il faut cependant relativiser les choses.

En effet, le rattrapage, même s'il est important, n'est que partiel...

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. Félix Leyzour,** *rapporteur pour avis.* ... puisqu'il ne permet d'atteindre ni le niveau des crédits de la loi de finances initiale pour 1996 ni même celui de l'année 1990, première année du renouveau de la politique d'aménagement du territoire après les années 1980.

Par ailleurs, ce rattrapage est concentré sur la PAT. Les moyens de la DATAR, hors PAT, sont en diminution, notamment ceux du FNADT.

Si le premier effort ainsi consenti, dans le contexte budgétaire tendu que l'on sait, mérite d'être souligné et justifie le vote du budget, il faudra qu'il soit poursuivi dans un cadre pluriannuel afin que l'on puisse disposer des moyens d'une action efficace.

Il convient aussi de rappeler que les crédits de la DATAR ont essentiellement un effet d'entraînement et que les 1,799 milliard de francs qu'ils représentent sont mobilisés dans le cadre d'un effort global en faveur de l'aménagement du territoire, dont le montant est estimé à 60 milliards de francs, engagés principalement par les ministères de l'équipement et des transports, de l'agriculture, de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et de l'industrie.

En conclusion de ses travaux, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Daniel Paul, pour dix minutes.

**M. Daniel Paul.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'environnement et l'aménagement du territoire relèvent, pour la première fois, de la même responsabilité ministérielle. C'est une complémentarité qui devrait appuyer le choix d'un développement durable et cohérent pour répondre à des besoins diversifiés. En effet, l'effort public doit être évalué dans la durée et la globalité, la politique d'aménagement du territoire ayant par nature un caractère « transversal », tant ses rapports avec les autres ministères sont étroits.

L'augmentation du budget de l'aménagement du territoire marque une rupture avec trois années successives de régression et constitue donc un signe encourageant pour la révision de la loi de 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire. Le chantier est immense. Les graves et multiples déséquilibres actuels sont la conséquence directe des choix opérés au nom de l'ultralibéralisme, de la mise en concurrence des hommes et des territoires.

Sur le marché mondial comme dans l'Union européenne, abolir les frontières économiques aboutit à multiplier les frontières sociales. La loi du marché, loin d'équilibrer naturellement les échanges, accélère partout des développements inégaux entre pays et, à l'intérieur de chacun d'eux, entre régions, bassins d'emplois, agglomérations.

La réalité, c'est l'éclatement territorial de la France, des espaces de vie dégradés, à la campagne comme à la ville. Cela tient à une contradiction fondamentale entre la priorité donnée actuellement à l'accumulation des capitaux et des richesses dans le monde, et leur non-utilisation à des fins de développement social et économique.

Notre territoire a été fragilisé par des polarisations qui ont joué à fond contre l'emploi. Celui-ci, quand il progresse, le fait sur un mode de plus en plus flexible et précaire.

L'aménagement du territoire a par ailleurs servi de prétexte à des choix de caractère autoritaire, court-circuitant les responsabilités des collectivités locales et aggravant leurs difficultés.

Le type de construction européenne actuellement mis en œuvre a incité chaque région au déploiement de stratégies centrées sur l'hyper-promotion de métropoles concurrentes au plan européen, au détriment des arrière-pays. Cependant, des expériences sont en cours qui tendent à regrouper des forces plus larges.

Face à cette agression à la qualité de la vie, il ne peut y avoir d'aménagement équilibré du territoire sans un développement économique ayant pour objectif la création

d'emplois. D'où la nécessité, sur un territoire devenu un réseau d'initiatives à mobiliser, de défendre nos atouts nationaux, tant industriels qu'agricoles, de préserver et développer les services publics, de concevoir l'Europe autrement et, devant les mesures sectorielles qui ont échoué, de donner à la démocratie un élan sans précédent.

Il convient aussi d'organiser systématiquement, sur tout le territoire, le drainage et l'affectation de l'argent vers les besoins de créations massives d'emplois, de qualification, de développement de toutes les populations sans exclusions, avec un contrôle décentralisé, une transparence, de nouveaux critères d'efficacité sociale, de nouvelles institutions largement ouvertes à l'intention des salariés, des citoyens et des élus.

Les projets d'intérêt national doivent être concertés et réfléchis ; ils doivent rompre avec l'aboutissement logique d'éclatement territorial et de désertification qui a primé les années précédentes. C'est le rôle de la DATAR. Au lieu de mises en compétition engendrant des affaiblissements sur l'ensemble du pays, il faut développer l'attractivité des villes en privilégiant les atouts humains et les cohérences des territoires.

Le tout-TGV, par exemple, conçu pour rapprocher au plus vite les régions de Paris sans faire progresser leur irrigation interne, a précipité des évolutions inquiétantes.

Or la question des voies de communication est décisive. Il faut un maillage du territoire multimodal, économe et efficace, alliant la concertation démocratique et la prise en compte des enjeux. Cela passe par la mise en cohérence des projets ferroviaires ou autoroutiers, par la nécessité d'examiner – dans la totale clarté – l'intérêt social et les conséquences financières des choix à opérer, en même temps que toutes les synergies possibles.

Je veux illustrer ce propos par l'exemple des ports. Ils assurent 60 % du tonnage de notre commerce extérieur. Ils sont source d'activité, à condition – et c'est de plus en plus une condition fondamentale – que leurs liaisons terrestres soient performantes.

Faute pour notre pays d'avoir, comme ses voisins, développé les réseaux fluviaux ou ferroviaires, nos grands ports – je pense au Havre en particulier – sont aujourd'hui pénalisés et les places de Rotterdam ou d'Anvers sont fort bien situées sur le marché français. Les céréales des silos de la région de Metz sont exportées via Rotterdam, par où transite également le charbon sud-africain destiné aux industries de cette région.

Il y a une ardente nécessité à assurer la mise en place rapide de liaisons transversales ouest-est, rompant avec la seule logique nord-sud qui transforme notre pays en couloir de transit au bénéfice exclusif de nos voisins et au détriment de notre environnement.

De ce point de vue, j'apprécie l'importance de la relance des projets cohérents de canaux dans le Nord et, en particulier, le projet Seine-Est.

Comment ne pas voir que toutes les régions du nord et de l'est de la France trouveraient, dans un maillage fluvial et ferroviaire au bénéfice du fret, des avantages complémentaires et que ce maillage – l'actualité le montre bien – serait également conforme à l'intérêt national et à celui de nos entreprises publiques et privées ? Tous les signes tangibles d'une telle inflexion seront positivement appréciés.

Pour rompre avec la mise en compétition actuelle, le développement de la coopération territoriale est un enjeu majeur. Elle seule permettra que les grandes aggloméra-

tions deviennent de véritables éléments structurants, cherchant non plus à imposer leurs vues, mais à assurer en permanence la cohérence des intérêts et des objectifs, en permettant ainsi à tous, non pas de partager les difficultés mais de tendre à l'amélioration des situations.

Je suis convaincu que les coopérations intercommunales ouvertes et librement consenties répondent mieux aux exigences de demain et aux attentes des citoyens qu'une intercommunalité transformée en carcan qui mutile notre tissu industriel et agricole ainsi que les services publics.

Dans un monde mouvant et complexe, définir l'intérêt général ne saurait en effet relever que de la démocratie. Cela suppose la mobilisation de tous les acteurs concernés et la prise en compte de tous les enjeux. Cela implique que l'on ne considère pas la loi de l'ultralibéralisme comme une fatalité.

Tout dépend de la démocratie et de la concertation. Il faut appuyer la dynamique des acteurs locaux et donner aux communes les moyens nécessaires.

La politique d'aménagement du territoire ne peut reposer seulement sur un renforcement du rôle du CNADT. Il importe, à notre sens, qu'une large concertation s'engage sur l'ensemble du territoire avec tous les partenaires concernés, ce qui n'a pas été le cas, et nous le regrettons, pour l'abandon de Superphénix.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Daniel Paul.** Dans le cadre de la préparation du Plan, il faut un grand débat national sur la politique d'aménagement, qui permette de définir la responsabilité des entreprises, la place et le rôle des services publics, ainsi qu'une autre insertion internationale de la France.

De même, face à la politique européenne, les nouveaux contrats de plan Etat-régions ne peuvent être conçus que comme devant jouer un rôle d'équilibre, de transparence, d'ouverture à l'intervention.

Face à la politique européenne supranationale qui cherche à négocier et à conclure avec les régions par dessus l'Etat, celui-ci a un rôle majeur à jouer parce que lui seul peut être l'initiateur et le garant de l'égalité des citoyens entre eux, de l'égalité d'accès aux services publics, comme à tous les droits et libertés reconnus dans un Etat de droit.

D'où, en rupture avec la réforme initiée par la droite, la nécessité de donner aux services publics les moyens humains et matériels nécessaires pour conforter leurs services de proximité. C'est aussi une exigence pour prévenir l'exclusion.

Avant de conclure, j'évoquerai brièvement l'importance prise par les fonds de cofinancement communautaires dans les politiques françaises d'aménagement du territoire. Ces fonds sont de plus en plus liés aux aides nationales : il conviendrait d'examiner de façon approfondie leur traduction en termes d'emploi.

Par ailleurs, la perspective d'élargissement de l'espace européen vers l'Est pourrait entraîner, si elle se réalisait, une remise en cause de l'octroi de ces fonds pour bon nombre de régions françaises. Une réflexion doit être engagée rapidement afin d'examiner les moyens à mettre en place face à cette nouvelle situation.

Les fonds européens sont aussi liés à de nombreux programmes – au moins seize à ma connaissance – dont il convient d'apprécier précisément la contribution, dans chaque bassin, pays ou région, à la création de richesses disponibles pour les salariés, ainsi que pour les impôts,

taxes et cotisations revenant aux populations. Cela permettrait de surmonter les problèmes liés à la mise en concurrence de populations et de collectivités que favorisent en fait ces dispositifs européens.

La transversalité, je l'ai dit, est une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Dans plusieurs domaines, depuis le 1<sup>er</sup> juin, nous avons noté des avancées, qu'il s'agisse de la politique des transports ou de l'implantation des services publics.

Madame la ministre, nous voterons votre budget tout en restant vigilants sur les aspects qui touchent à la vie des gens, aux mises en cohérence, aux aspects démocratiques de décisions qui engagent lourdement l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur, pour dix minutes.

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, avec l'aménagement du territoire nous abordons l'examen de ce qu'il est convenu d'appeler un petit budget. Mais il est vrai que toute la politique d'aménagement du territoire ne se résume pas aux crédits qui lui sont affectés en propre et que, si l'on y ajoute les concours des autres ministères, on aboutit à une enveloppe globale d'une soixantaine de milliards de francs.

Cette politique, au demeurant, va bien au-delà des engagements budgétaires, et nous avons aujourd'hui l'occasion de la mettre en « questions ». Je mets le mot au pluriel, madame le ministre, car je souhaite vous poser dix grandes questions qui traduisent les préoccupations actuelles en ce domaine.

Première question : quel est l'avenir de la DATAR ?

La baisse des moyens qui lui sont dévolus risque de compromettre notamment son action à l'étranger. Peut-être estimez-vous qu'il sera de plus en plus difficile d'attirer des investisseurs étrangers en France compte tenu de la politique menée par le Gouvernement contre les entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Il n'en reste pas moins que les investissements étrangers en moins, ce sont des emplois en moins.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Votre bilan à cet égard est modeste !

**Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Puis-je répondre, monsieur le président ?

**M. le président.** Soyez gentille, madame le ministre ! M. Vasseur va vous provoquer pendant ses dix questions. Vous lui répondrez globalement.

**M. Patrick Ollier.** Il énonce des vérités !

**M. le président.** En tout cas, sa vérité !

**M. Philippe Vasseur.** J'attends effectivement de Mme le ministre qu'elle réponde à mes questions.

**M. le président.** Bien sûr !

**M. Philippe Vasseur.** La DATAR compte dix-huit bureaux à l'étranger : quatre aux Etats-Unis, six en Asie, huit en Europe. Pouvez-vous, madame le ministre, nous garantir qu'elle conservera la maîtrise en direct de ses dix-huit bureaux et qu'il n'y aura pas de transfert vers je ne sais quelle agence ?

Deuxième question : quelle évolution prévoyez-vous pour la France en ce qui concerne la carte des aides et les fonds structurels européens ?

La Commission propose des modifications qui pénaliseraient lourdement la France si elle était suivie. Ma région, par exemple, le Nord-Pas-de-Calais, verrait les moyens mis à sa disposition en termes d'aides, primes d'aménagement du territoire ou fonds structurels, considérablement réduits. Compte tenu de sa situation actuelle, ce serait une véritable catastrophe.

Quand serons-nous fixés ? Prochainement, nous dit-on. Pouvez-vous nous promettre que la France continuera à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire avec autant d'aides et de moyens qu'aujourd'hui ?

Troisième question : quand disposerons-nous du rapport sur les compétences des collectivités territoriales, prévu par la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire ? Ce rapport est indispensable,...

**M. Patrick Ollier.** Très juste !

**M. Philippe Vasseur.** ... compte tenu du nombre de chevauchements, de doubles emplois qui se produisent. Nous avons donc vraiment besoin d'une clarification en la matière. Madame la ministre, allez-vous établir ce rapport et dans quels délais ?

Quatrième question : quel est l'avenir de la politique des pays ? La loi d'orientation avait prévu une annexe ne concernant dans les contrats de plan. Où en êtes-vous ?

Cinquième question : que devient le plan pour l'avenir du monde rural qui devait être adopté cet été ? D'ailleurs, peut-on s'occuper du monde rural sans s'occuper, en parallèle, du monde urbain ? Peut-on s'occuper d'aménagement du territoire sans s'occuper de la politique de la ville qui ne dépend pas de vous, mais de Mme Martine Aubry ?

Sixième question : que devient le plan pour le Massif Central qui devait être proposé pour le 1<sup>er</sup> septembre, en application d'une décision du Comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu le 10 avril dernier dans la bonne ville d'Auch ?

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** Il y a tellement de choses à faire !

**M. Philippe Vasseur.** Avant de proposer de nouvelles choses, monsieur Leyzour, il faudrait peut-être tenir les promesses et les engagements ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Patrick Ollier.** Exactement !

**M. Philippe Vasseur.** Quand verrons-nous ce plan Massif Central, et quelles en seront les enjeux financiers ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Ce n'était qu'un plan d'affichage !

**M. Philippe Vasseur.** Septième question : où en est l'application du plan qu'Alain Juppé avait fait adopter pour la Corse ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** Il faut le lui demander !

**M. Philippe Vasseur.** Huitième question : comment se déroulent les délocalisations d'emplois publics ? Je parle, bien entendu, de celles qui ont été décidées depuis 1991 !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Vous pouvez en parler, vous êtes orfèvre !

**M. Philippe Vasseur.** J'ai l'impression que mes questions gênent beaucoup de monde ! Mais si cela permet d'animer l'Assemblée, vous m'en voyez ravi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je parle donc notamment des délocalisations qui ont été décidées à partir de 1991 par une autre majorité que celle à laquelle j'ai appartenu, ainsi que des 3 500 emplois publics à délocaliser, conformément aux décisions prises par le comité interministériel d'aménagement du territoire du 10 avril déjà mentionné. Madame la ministre, prévoyez-vous d'autres délocalisations ?

Neuvième question : allez-vous enfin donner des moyens financiers au fonds national de développement des entreprises ?

**M. Patrick Ollier.** Eh oui !

**M. Philippe Vasseur.** Comme vous le savez, ce fonds a été créé par la loi d'orientation...

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** Il n'était pas doté !

**M. Philippe Vasseur.** ... pour faciliter la création et le développement des très petites entreprises.

**M. Maurice Adevah-Pœuf.** Sans moyens !

**M. Philippe Vasseur.** Il devait être doté de 1 milliard de francs prélevés sur les recettes de privatisations. Or le ministre de l'économie et des finances, M. Dominique Strauss-Kahn, a indiqué qu'il prévoyait d'affecter les recettes de privatisations – parce que l'on privatise, actuellement, dans notre pays ! – à la dotation en capital des entreprises publiques. Dans ces conditions, que va devenir le fonds national de développement des entreprises ?

Enfin, dixième question : le Gouvernement va-t-il mener une politique d'équipement et d'infrastructures au service de l'aménagement du territoire ? Après avoir suivi votre action et vous avoir entendue depuis cinq mois, j'ai quelques inquiétudes.

**M. Jean-Louis Idiart.** C'est de l'autocritique !

**M. Philippe Vasseur.** Oui ou non, madame le ministre, êtes-vous favorable à l'objectif de vos prédécesseurs qui estimaient qu'aménager notre territoire, c'était mener une politique ambitieuse de désenclavement ? Oui ou non, pensez-vous que tout point de notre territoire doit être au maximum à trente ou à quarante minutes d'un échangeur autoroutier ou d'une gare de TGV ?

Voilà pour mes dix questions.

**M. Jean-Louis Idiart.** La voie expresse !

**M. Philippe Vasseur.** J'attends, bien entendu, madame la ministre, des réponses précises. Si, pour une fois, le Gouvernement pouvait répondre clairement aux questions posées par les parlementaires...

**M. Jean-Louis Idiart.** C'est un vieux souvenir en forme d'autocritique !

**M. Philippe Vasseur.** ... et autrement que par les pirouettes des séances des questions télévisées, ce serait une nouveauté dans cette noble assemblée ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Effectivement, cela changerait !

**M. Philippe Vasseur.** Reconnaissez, et vos réactions le démontrent, que le simple fait d'avoir posé ces dix questions prouve que beaucoup de choses avaient été faites par la précédente majorité (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – *Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Louis Idiart.** Elles prouvent surtout que beaucoup reste à faire !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'était du saupoudrage à haute altitude !

**M. Philippe Vasseur.** Pour nous, l'aménagement du territoire est une grande ambition, mais nous ne la retrouvons ni dans votre budget, ni dans vos orientations, ni dans les actions et les orientations de l'ensemble du Gouvernement. L'aménagement du territoire doit être une priorité pour la France, inscrite dans une politique globale, dans une politique interministérielle, et pas simplement dans celle d'un seul ministère. C'est loin, très loin d'être le cas. C'est pourquoi le groupe UDF votera contre le projet de budget qui lui est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Il aurait pu s'abstenir !

**M. le président.** Dix questions en dix minutes, c'est très bien.

La parole est à M. Michel Vergnier, qui ne dispose que de cinq minutes !

**M. Michel Vergnier.** Quand on est, madame la ministre, élu d'un département rural qui a le taux de dépopulation le plus élevé de France, 1 % par an, la population la plus âgée de France avec 34 % de personnes de plus de soixante ans, où l'agriculture occupe 23 % de la population active, où la perte en emplois industriels a été de 11 % en deux ans, où le PIB par habitant est le plus bas de France, on est particulièrement attentif à tout ce qui touche à l'aménagement du territoire et plus particulièrement à son budget.

Les dernières années – et ce que je viens d'entendre le confirme – avaient suscité bien des attentes et, comme vous l'avez dit vous-même, avaient fait beaucoup rêver. On relevait en effet dans la loi n° 95-115 du 4 février 1995, et notamment dans l'article 61, l'ensemble des préoccupations du monde rural : présence des services publics, statut de la pluri-activité, maintien des entreprises commerciales, artisanales ou libérales, développement d'activités nouvelles.

Un plan pour l'avenir du monde rural avait même été proposé et la priorité devait être accordée aux territoires les plus fragiles, à savoir les zones de revitalisation rurale. Cette priorité devait se traduire par des mesures fiscales favorisant le développement d'activités, par une politique du logement ciblée, par la promotion d'un service garanti de proximité et par une répartition des dotations plus favorable aux petites villes et aux bourgs centres. Il ne peut donc être question de remettre en cause la volonté de ses auteurs, mais force est de constater que le grand chantier annoncé est resté en panne depuis son adoption.

Madame la ministre, dans certains départements comme le mien – la Creuse – la situation est grave, mais nous ne nous résignons pas à ce qu'elle devienne irréversible. Nous savons bien que la politique du Gouvernement ne peut être jugée seulement sur les chiffres du présent budget, mais qu'il faut aussi attendre les exercices à venir. Je constate cependant qu'après quatre années consécutives de baisse, ce budget marque enfin une rupture, avec une progression de 6 % de ses crédits.

Je me réjouis d'abord de l'augmentation des moyens de la prime d'aménagement du territoire, aussi bien en crédits de paiement qu'en autorisations de programme.



Les priorités définies : soutien aux investissements dans les zones d'aménagement du territoire connaissant une situation économique et industrielle particulièrement dégradée, et soutien à des investissements de taille plus modeste mais susceptibles de fixer des activités durables dans les zones d'aménagement du territoire peu industrialisées et rencontrant des difficultés démographiques –, ne peuvent que favoriser bien des départements, notamment le mien.

Madame la ministre, si l'on ajoute à cela le maintien des crédits alloués au fonds national d'aménagement et de développement du territoire, et si l'on considère l'effort accompli par d'autres ministères, en particulier par celui de l'agriculture et de la pêche, on peut se montrer globalement satisfait.

Les élus du département de la Creuse et ceux des territoires oubliés ne se résignent pas, mais ils ont conscience d'être aujourd'hui à un tournant. Ils ne souhaitent pas rester en retrait et n'imaginent pas que tout doive venir de l'Etat. Ils savent aussi que les capacités de ce dernier ne sont pas extensibles à l'infini. La nécessité de la réduction de la dette publique est une priorité pour préserver l'avenir ainsi que la cohésion nationale. Il en est de même de l'aménagement du territoire.

Madame la ministre, en dehors des préoccupations budgétaires, les deux dossiers de fond de l'année 1998 seront la révision de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et les fonds structurels européens. Ils seront d'une importance capitale pour nos zones rurales.

Le principal atout de plusieurs départements ruraux réside dans l'espace disponible pour accueillir des activités nouvelles. Cette capacité est manifeste par rapport à la situation constatée dans les grandes zones industrialisées de l'Europe. Il convient donc de structurer dès à présent l'espace en implantant des zones d'activités, dites intelligentes, relayées par un système de primes et d'exonération adapté. Cette restructuration devra prendre en compte la situation réelle du département et non 40 % du territoire national, afin de lui permettre de bénéficier d'aides proportionnelles à son handicap.

La solidarité nationale doit se manifester afin de donner à ces départements toutes leurs chances de développement. Cela passe d'abord par l'activité, mais aussi par un désenclavement routier rapide.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Vergnier.

**M. Michel Vergnier.** J'ai presque fini, monsieur le président.

**M. le président.** Votre temps de parole était de cinq minutes !

**M. Michel Vergnier.** Cela passe aussi par la formation des hommes, par l'amélioration du cadre de vie et de la structure des commerces et des services des bourgs-centres.

Rien ne pourra cependant être fait sans une volonté politique forte. Vous pouvez compter sur la détermination des élus de mon département, bien au-delà, d'ailleurs, des clivages politiques traditionnels. Depuis près de deux ans, nous avons engagé un travail commun : association des maires, chambres consulaires, conseil général. Nous aurons, dans le cadre de la concertation que vous ne manquerez pas de mener, des propositions à faire.

Comptez dès à présent sur le soutien des élus creusois de notre majorité pour vous aider à mener à bien une révision qui est pour nous tout simplement vitale. Nous

vous faisons confiance, comme nous faisons confiance au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Il faudrait aussi faire confiance au règlement, mon cher collègue.

Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Jean Rigal, pour dix minutes.

**M. Jean Rigal.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le concept d'aménagement du territoire fait l'objet, depuis de nombreuses années, de colloques, de séminaires, de discours surtout, mais il n'a jamais été très clairement matérialisé.

L'aménagement du territoire constitue, aujourd'hui plus que jamais, un impératif national pour tenter d'établir l'équilibre économique, social et territorial de notre pays. Force est de constater, en effet, que les politiques conduites pour influencer sur la localisation des hommes, des activités, des moyens structurels ou financiers n'ont donné que de très faibles résultats jusqu'à ce jour. De très importants déséquilibres interrégionaux et intrarégionaux subsistent. C'est ce que l'on appelle, à juste titre, la fracture territoriale qui vient aggraver la fracture sociale, parfois la déterminer.

Madame la ministre, l'aménagement du territoire figure donc, aux côtés de l'environnement, parmi les actions prioritaires de votre ministère. Il est important que vous parveniez à le relancer, d'une part, comme cela était prévu, par la révision de la loi d'orientation du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire...

**M. Patrick Ollier.** Pourquoi la réviser ? Il faut l'appliquer !

**M. Jean Rigal.** ... d'autre part, par la mise à votre disposition de moyens budgétaires plus significatifs que par le passé.

Certes, la loi d'orientation du 4 février 1995 comportait de bonnes idées, cela est incontestable, mais leur mise en œuvre s'est progressivement étioyée au fil des mois. En tout état de cause, une loi sur l'aménagement et le développement du territoire ne vaudra que ce que vaudront ses décrets, ses mesures d'application et, surtout, le comportement des acteurs de sa mise en œuvre sur le terrain.

Le texte de 1995 avait ouvert des perspectives, notamment en matière de réduction des écarts de ressources entre collectivités riches et collectivités pauvres, mais, ainsi que l'a rappelé le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, notre collègue Félix Leyzour, le bilan de son application est extrêmement timide et tout à fait insuffisant. Sa révision s'impose donc. Il s'agit d'une nécessité et la mise en œuvre de cette réforme ne sera pas moins essentielle.

Votre projet de budget, madame la ministre, est en augmentation de 6 % par rapport à celui de 1997. Cette progression intervient après plusieurs années de diminution drastique des crédits consacrés à l'aménagement du territoire pendant que, dans le même temps, les discours se multipliaient et s'amplifiaient sur la nécessité d'aménagement.

Il s'élève à 1,8 milliard de francs en cumulant les dépenses ordinaires et les crédits de paiement. Certes, il est petit au regard de la masse budgétaire nationale, mais il ne recouvre pas l'intégralité de l'effort budgétaire de

l'Etat en faveur de l'aménagement du territoire. Il faut, en effet, lui ajouter les budgets des multiples autres départements ministériels concernés, les allègements de charges sociales et fiscales accordés aux entreprises et les fonds structurels européens. Au total, cela représente des interventions de l'ordre de 60 milliards de francs. Il n'en reste pas moins que votre rôle de coordination est déterminant en la matière.

L'évolution positive du budget de l'aménagement du territoire se traduit essentiellement par une progression substantielle – plus de 28 % par rapport à 1997 – des crédits affectés à la prime d'aménagement du territoire au bénéfice des entreprises. Les moyens du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, quant à eux, sont stables par rapport à 1997. Il conviendra de veiller à la consommation de ces crédits, qui a souvent, dans le passé, pris beaucoup de retard, ainsi qu'à leur affectation à des projets réellement porteurs de développement.

Madame la ministre, élu d'un département à dominance largement rurale, je souhaite appeler tout particulièrement votre attention sur l'indispensable reconquête des zones rurales. Elle passe d'abord par le maintien des services publics – écoles, bureaux de poste, lignes de chemin de fer, implantations du Trésor public, hôpitaux publics extrêmement menacés par le plan Juppé – mais aussi par celui du petit commerce et de l'artisanat. Il faut également sauvegarder l'agriculture en aidant l'installation de jeunes agriculteurs, en permettant l'implantation d'activités nouvelles dans des secteurs comme le tourisme, en favorisant le développement de la pluriactivité.

Certaines de ces zones rurales cumulent les handicaps : enclavement, relief, climat. Issu de l'une d'elles, j'ai constaté que je n'étais pas le seul.

Le devenir des zones en déclin industriel, je pense notamment aux anciens bassins miniers, sidérurgiques ou métallurgiques, est également l'objet de nos préoccupations. Il vous appartient de promouvoir une politique volontariste de la part des pouvoirs publics en la matière. L'Etat doit, en effet, jouer le rôle déterminant dans l'aménagement du territoire. Toutefois, aménager le territoire, ce n'est pas, contrairement à ce qu'affirment certains, mettre en concurrence entre elles des régions, mettre en concurrence entre eux des départements, mettre en concurrence, face aux décideurs économiques, des communes voisines par des disparités financières considérables.

**M. Jacques Limouzy.** Très bien !

**M. Jean Rigal.** Malheureusement, cela arrive tous les jours. Votre budget, madame la ministre, a retenu toute notre attention. Nous lui accorderons notre vote favorable, mais nous serons vigilants et nous ferons tout pour vous appuyer dans sa mise en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci pour le respect de votre temps de parole, monsieur Rigal !

La parole est à M. Patrick Ollier, pour dix minutes.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a mis fin en 1995 à vingt années de spirale infernale d'un aménagement du territoire subi, fondé sur des logiques aux effets pervers, qui ont laissé, sans que nos dirigeants y puissent rien d'ailleurs, s'hypertrophier les banlieues et se désertifier nos campagnes.

Cette loi d'orientation, précédée par le grand débat organisé par Charles Pasqua – merci aux collègues qui en ont parlé –...

**M. Daniel Paul.** Le premier déménageur de France !

**M. Patrick Ollier.** ... a été le point de départ de la politique volontariste que la situation exigeait pour infléchir les tendances – c'était sa volonté – compenser les handicaps et rétablir les équilibres territoriaux. En effet, les banlieues qui explosent et les campagnes qui se désertifient, madame le ministre, me semble être les deux faces d'un même mal.

Cette loi, madame la ministre, prévoyait donc tous les éléments de cette politique ambitieuse et déterminée. Elle fixait des objectifs et prévoyait des initiatives.

**M. Jean-Louis Idiart.** Pas pour tout !

**M. Patrick Ollier.** Elle mettait en place les moyens d'évaluation, de réflexion et de prévision. Elle créait les instruments. Elle fixait un calendrier. Elle prévoyait des textes complémentaires – je pense aux compétences, au monde rural, à la péréquation – à faire voter au fur et à mesure de sa mise en œuvre ; bref, cette loi prévoyait pour vingt ans,...

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont et M. Alain Barrau.** Sans financement !

**M. Patrick Ollier.** ... jusqu'en 2015, tout ce qui n'avait pas été fait depuis vingt ans pour l'aménagement du territoire. Or vous parlez déjà de la réviser, sans rien faire pour l'appliquer !

Le groupe RPR s'est beaucoup investi derrière Charles Pasqua et le gouvernement de l'époque. L'opposition d'alors a souvent été constructive tout au long des débats de la commission spéciale.

**M. Jean-Louis Idiart et M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** Eh oui !

**M. Patrick Ollier.** Oui, monsieur Leyzour, monsieur Idiart, c'est vrai, un vent de consensus soufflait sur l'Assemblée nationale à propos de l'aménagement du territoire.

**M. le président.** Ne répondez pas, aux interruptions, monsieur Ollier ! Avancez !

**M. Patrick Ollier.** Je préférerais qu'on avance pour l'aménagement du territoire ! Ce serait plus efficace !

Depuis, en deux ans, presque tous les textes d'application ont été publiés. Plusieurs expérimentations ont été engagées ; je pense à la politique des pays ou aux directives territoriales. Plusieurs textes de loi ont été préparés et même rédigés. Le calendrier prévu dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire était respecté ; je pense au texte sur les collectivités locales, dont vous avez parlé à propos de la taxe professionnelle, et surtout au plan pour l'aménagement du monde rural, qui était le pendant du plan pour la ville mis en place par le gouvernement Juppé.

Depuis deux ans, cette politique nouvelle d'aménagement du territoire avait donc émergé, était petit à petit mise en place, pas assez rapidement, c'est vrai, mais le projet global était respecté.

Cette politique avait d'ailleurs fait apparaître certains dysfonctionnements sur le terrain, notamment en ce qui concerne la fiscalité dérogatoire en faveur des zones de revitalisation urbaines ou rurales en difficulté ; les ZRR ou les ZRU doivent être traitées de la même manière, ce qui n'est pas le cas dans le système actuel.

Pour être efficace, il faut commencer dès le premier emploi, quelle que soit l'activité engagée. D'ailleurs, le gouvernement de M. Juppé avait accepté ces modifications qui étaient sur le point d'être intégrées dans le plan pour l'avenir du monde rural.

Qu'en est-il, madame la ministre, de ce projet de loi ?

Qu'en est-il, de manière plus générale, de vos idées en matière d'aménagement du territoire ?

Qu'en est-il de la politique du Gouvernement dans ce domaine et en ce qui concerne les objectifs à long terme ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Regardez le budget !

**M. Patrick Ollier.** Monsieur Rodet, depuis six mois, les seules décisions prises en matière d'aménagement du territoire sont des annulations de grands programmes autoroutiers, ou du canal Rhin-Rhône.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Et le FGER ?

**M. Patrick Ollier.** J'en parlerai !

Il n'y a point d'objectif fixé. En revanche, vous voulez remettre à plat la loi d'orientation, rouvrir le débat au lieu d'agir et de mettre en œuvre cette politique dont la France a tant besoin.

Quand on constate les contradictions qui existent entre le ministère des finances et votre ministère, madame la ministre, on comprend que vous ayez du mal à vous faire entendre. Nous sommes prêts à vous aider et à vous soutenir dans ce débat,...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** M. Juppé aussi, peut-être ?

**M. Patrick Ollier** ... parce que nous avons connu les mêmes difficultés il n'y a pas si longtemps ; il faut être honnête et le reconnaître.

Aujourd'hui, vous voulez que nous approuvions votre budget. Pour cela, vous le présentez sous un jour très flatteur. Vos crédits, dit-on, augmentent de 2,82 % en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, et de 6,06 % en crédits de paiement. Je m'en félicite. Je suis néanmoins inquiet de ce qui n'est, hélas ! qu'apparent et qui ne se fonde sur aucune politique cohérente et durable. Je m'explique. Cette hausse apparente mérite en effet quelques secondes de réflexion.

D'abord, les moyens de la DATAR diminuent de près de 4 %. En 1998, les crédits de rémunération diminueront de 8 %. La création de 28 emplois dans les bureaux à l'étranger, dont on nous parle régulièrement et qui étaient auparavant payés par transfert vers le budget de la DREE à partir d'un chapitre qui a été supprimé, ne compense pas la diminution des frais de personnel, provoquée par la suppression d'emplois à la DATAR. Je rejoins Philippe Vasseur : l'opposition est très inquiète pour l'avenir de la DATAR et souhaite être rassurée.

Sur le FNADT, on constate que les subventions de fonctionnement s'élèvent à 291 millions de francs au lieu de 294 millions ; en 1997, elles diminuent. Les subventions d'équipement représentent 1 300 millions de francs en autorisations de programme, soit moins 0,64 % et 1 100 millions en crédits de paiement, soit une diminution de 4,79 %.

Quant au FGER, ses crédits s'élèvent à 140 millions de francs au lieu de 150. Je tiens à remercier Philippe Vasseur qui s'était battu pour obtenir des inscriptions de crédits que, en juillet dernier, vous avez supprimées !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Et vous avez fait annuler 50 millions de francs au mois de décembre !

**M. Jean-Louis Idiart.** Même M. Lamassoure s'était plaint !

**M. Patrick Ollier.** Le fonds national pour le développement des entreprises continue d'être ignoré par le Gouvernement...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'est une coquille vide !

**M. le président.** Monsieur Rodet, laissez parler l'orateur !

**M. Patrick Ollier.** ... alors que les petites entreprises auraient tellement besoin dans les zones fragiles, notamment rurales.

Oui, monsieur Rodet, je déplore que le FNDE n'ait pas été doté plus tôt – vous avez raison. Mais alors, faites en sorte d'inscrire le milliard qui était prévu par le gouvernement Juppé sur les recettes de privatisations.

**M. Jean-Louis Idiart.** Il faudrait maintenant prévoir ce qu'ils n'ont pas fait !

**M. Patrick Ollier.** Seuls fonctionnent le FITTVN et le fonds de péréquation des transports aériens. Hélas ! madame la ministre, ces deux fonds sont détournés de leurs vrais objectifs. Au lieu de servir à désenclaver les départements d'accès difficile, de mettre en œuvre une vraie politique de transports multimodaux ou de créer des lignes aériennes pour les zones fragiles – la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire les avait créés à cet effet – ...

**M. Philippe Vasseur.** Eh oui !

**M. Patrick Ollier.** ... ils servent, aujourd'hui, à financer des projets qui dépendent normalement du budget de l'Etat.

**M. Michel Bouvard.** L'entretien des routes !

**M. Patrick Ollier.** Ministère de l'équipement et ministère des transports, madame la ministre, dilapident ces fonds d'aménagement du territoire. C'est scandaleux, et nous vous demandons d'y mettre un terme.

**M. Jean-Louis Idiart.** Qui les a dévoyés en premier ?

**M. Michel Bouvard.** Et l'entretien des routes ?

**M. le président.** Gauche et droite se rassemblent sur l'orateur pour l'écouter !

**M. Patrick Ollier.** Dès que l'on dit quelques vérités bien senties, M. Idiart perd son sang-froid.

**M. le président.** Ne perdez pas votre temps de parole, monsieur Ollier !

**M. Patrick Ollier.** Vous présentez la prime à l'aménagement du territoire comme une grande victoire. En pourcentage, c'est vrai : plus 28 % en autorisations de programme et plus 106 % en crédits de paiement. L'augmentation de ces crédits pour 1998 est réelle en chiffres, mais vous oubliez d'expliquer pourquoi.

**M. Philippe Vasseur.** Eh oui !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Je l'ai dit !

**M. Patrick Ollier.** Non, vous ne l'avez pas dit, cher collègue !

Dans les précédents budgets, les crédits de cette prime étaient trop élevés par rapport aux besoins constatés. Ils sont de l'ordre de 600 millions par an à peu près.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Parce que vous étouffiez l'économie !

**M. le président.** S'il vous plaît, respectez la procédure ! L'orateur parle. Le rapporteur et le Gouvernement lui répondront après.

Poursuivez, monsieur Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. le président.** Il ne vous reste que quelques instants, monsieur Ollier.

**M. Jacques Limouzy.** Il a réveillé l'Assemblée !

**M. Patrick Ollier.** Pour 1997 – j'étais rapporteur de ce budget – nous n'avions inscrit que 250 millions de francs ; il y avait 700 millions de crédits non consommés à reporter. Cette année, vous « réadaptez » les crédits aux besoins, mais vous n'allez pas faire augmenter les besoins en décidant simplement d'augmenter les crédits !

Une prime pour l'aménagement du territoire, madame la ministre, doit être un instrument destiné à faire fonctionner une politique d'aménagement du territoire, une politique d'installation, de créations d'emplois, bref, une politique globale que la loi d'orientation prévoyait.

Si vous voulez voir se créer des activités, il faut mettre en œuvre sans délai la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

**M. Michel Bouvard.** Tout à fait !

**M. Patrick Ollier.** Tout n'est pas uniquement lié aux crédits, monsieur Rodet. Il faut une volonté politique. Or on constate que cette volonté n'existe pas actuellement. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Marchons en restant immobiles, c'est votre devise !

**M. Patrick Ollier.** Si vous voulez fixer des objectifs, si vous voulez mettre en place les systèmes de rééquilibrage nécessaires pour éviter la fracture territoriale, si vous voulez connaître les projets structurants région par région, si vous voulez qu'un fil conducteur vous aide à mieux prévoir, coordonner, il faut mettre en œuvre sans délai la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Il faut donc engager le schéma national d'aménagement du territoire. Il faut mettre en place les schémas sectoriels. Tout à l'heure, on parlait de la santé : le schéma sectoriel national de la santé est fait pour cela ! Pour les communications, les télécommunications, la culture, il faut, madame la ministre, pousser les régions à mettre en œuvre leur schéma régional d'aménagement du territoire et les schémas interrégionaux de massifs pour les zones de montagne.

Il faut enfin faire en sorte que les directives territoriales – ce n'est pas une affaire de budget – soient mises en place tout autant que les schémas départementaux des services publics.

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Ollier.

**M. Philippe Vasseur.** Il a été interrompu, monsieur le président.

**M. Patrick Ollier.** Au moins cinq minutes ! (*Sourires.*)

**M. le président.** J'ai décompté les arrêts de jeu, mais les pénalités et les tirs au but ne sont pas prévus.

**M. Patrick Ollier.** Je conclus. Il faut faire fonctionner la fiscalité dérogatoire dans les ZRR et les ZRU.

Bref, il faut mettre en œuvre très vite la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Quatre-vingt-quatorze textes d'application sont sortis ; c'est exceptionnel, je tiens à le souligner. Le dispositif réglementaire est en place. Qu'attendez-vous pour l'appliquer ?

Nous avons l'impression d'avoir affaire à un bateau privé de pilote, qui vogue au gré des vagues. Le Premier ministre, visiblement, n'est pas d'accord avec vous, en matière d'aménagement du territoire.

Le RPR ne voit aucun signe de nature à lui donner confiance dans le budget que vous lui présentez.

**M. Philippe Vasseur.** L'UDF non plus !

**M. Patrick Ollier.** L'opposition est unanime sur ce point.

**M. Jean-Louis Idiart.** C'est déjà quelque chose !

**M. Patrick Ollier.** Le groupe RPR regrette, madame la ministre, que vous tourniez le dos à cette grande ambition affirmée par la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire. Il ne peut se satisfaire d'une politique faite d'effets d'annonce et de remises en cause. La France a besoin pour l'aménagement du territoire d'une volonté et d'une politique. Nous ne trouvons, hélas ! ni l'une ni l'autre dans votre budget.

Notre groupe ne votera donc pas vos crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Vous vous abstenerez !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Coussain, pour cinq minutes.

**M. Yves Coussain.** Madame la ministre, une observation préliminaire : associer l'aménagement du territoire et l'environnement me paraît plutôt une bonne idée. Il s'agit bien, en effet, d'investir sur le long terme, d'une part, pour assurer à nos compatriotes un cadre de vie équilibré et, d'autre part, pour donner à notre pays les conditions d'un développement harmonieux.

Cela dit, parlons du budget pour 1998 de l'aménagement du territoire. Il nous est présenté comme un bon budget parce que les chiffres sont en augmentation.

Curieuse déformation d'esprit qui voudrait que, pour qu'un budget soit bon, il soit en augmentation ! Or, nous savons tous ici qu'il faut diminuer les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques. Madame la ministre, de bons chiffres ne font pas forcément un bon budget, ni une bonne politique.

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**M. Alain Barrau.** Il y a quand même de bons chiffres !

**M. Yves Coussain.** Ils ne font pas un bon budget parce qu'il n'y a pas en réalité de moyens supplémentaires. La progression est due à la seule et forte augmentation de la prime d'aménagement du territoire...

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Ce n'est pas rien !

**M. Yves Coussain.** ... sur laquelle je ferai trois remarques.

La première porte sur les chiffres eux-mêmes. Le doublement des crédits de paiement est dû au niveau très bas de 1997, parce qu'il y avait alors une très forte réserve de crédits non consommés.

En fait, la comparaison des volumes véritablement disponibles nous conduit à un constat très différent, celui qu'a fait mon collègue Patrick Ollier : les moyens seront les mêmes en 1998 qu'en 1997, ce qui, d'ailleurs, compte tenu des projets connus et des rythmes actuels de dépenses, est suffisant.

Deuxième remarque : selon les critères d'éligibilité actuels, la PAT est destinée à des projets d'investissements industriels dans des zones rurales économiquement fragiles. Or les logiques économiques évoluent : dans nos pays développés, les projets créateurs d'emplois sont de plus en plus situés dans les secteurs tertiaires du service. Cependant, les critères d'éligibilité, en termes d'emplois et de montants financiers, excluent nombre de ces projets. Il faut donc revoir les critères d'éligibilité à la PAT pour en faire un réel outil au service de l'occupation des territoires et de l'emploi des hommes.

Troisième remarque, vous affichez, madame la ministre, un bon objectif : la PAT doit, en effet, permettre d'accueillir les projets d'investissement internationalement mobiles. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur cet objectif, mais il est rendu impossible par la fiscalité antiéconomique et dissuasive mise en place par votre gouvernement. Il est incompatible avec les annonces désordonnées de modification de la législation sociale, qu'il s'agisse de la majoration de 15 % de l'impôt sur les sociétés, de la généralisation obligatoire des trente-cinq heures, de la hausse de la CSG ou de bien d'autres mesures encore.

Les projets économiques ont besoin de perspectives claires et de cohérence politique. Ils ont horreur de l'incertitude et des approximations actuelles.

**M. Marc Laffineur.** Tout à fait !

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. Yves Coussain.** Conséquence : ces projets internationalement mobiles en recherche d'implantation que nous voudrions fixer sur notre territoire ont fui ou sont en train de fuir notre pays.

Il n'y a pas de bon budget, mais, beaucoup plus grave, il n'y a pas aujourd'hui de politique d'aménagement du territoire, ce qui nous empêche de dire si cette politique est bonne ou mauvaise. Quoi qu'il en soit, il est très mauvais qu'il n'y ait pas de politique, car le pays a besoin de connaître vos projets en matière d'infrastructures de communications, en matière de zonage, pour tout ce qui concerne les fonds créés par la loi de février 1995.

Dire qu'une loi n'est pas bonne, mettre fin abruptement à de grands projets ne constitue pas une politique.

Comment allez-vous remplacer, madame la ministre, le canal Rhin-Rhône, Superphénix, pour assurer les besoins croissants de transports de marchandises et de fourniture d'énergie ?

La loi de février 1995, avec ses rides et ses insuffisances dues surtout au faible empressement à l'appliquer, reste une référence avec quelques principes bien affirmés tels que celui exigeant qu'aucun bassin de vie ou d'emploi ne soit à plus de trois quarts d'heure d'un grand moyen rapide de transport comme le TVG ou l'autoroute.

Que comptez-vous affirmer, madame la ministre, sur ce sujet ?

De même, que comptez-vous faire avec les fonds qui ont été créés par la loi Pasqua ? Le FITTVN, dont il a été question, a commencé à être détourné de ses objectifs on dit même qu'il va être employé pour faire face à des dépenses d'entretien de notre réseau routier. Ce serait grave et j'aimerais être rassuré sur ce sujet.

Vous nous avez dit, madame le ministre, que l'aménagement du territoire devait être orienté vers le développement durable – nous sommes tout à fait d'accord – mais cela exige que les moyens soient donnés aux territoires les plus fragiles d'assurer leur développement, d'où deux questions.

**M. le président.** Concluez, cher collègue.

**M. Yves Coussain.** Votre prédécesseur s'était engagé sur le plan pour le monde rural. Que comptez-vous faire pour assurer à ce monde rural l'avenir qui est le sien ? Je pense en particulier au plan Massif central dont a parlé Philippe Vasseur.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Il ne s'en est pas beaucoup occupé quand il était au gouvernement !

**M. Yves Coussain.** Ma deuxième question porte sur les techniques d'information et de communication qui seront demain un fort levier de développement et d'aménagement du territoire.

L'ère de l'information amplifiera, si nous continuons dans cette voie, les décalages et les oppositions entre villes et campagnes parce que les investissements sont faits par les grands opérateurs vers les zones à fort potentiel de clientèle. Que comptez-vous faire, madame le ministre, pour que les techniques d'information et de communication soient un réel outil de développement durable pour tous les territoires français, les territoires ruraux et de montagne en particulier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Barrau, pour cinq minutes.

**M. Alain Barrau.** Madame le ministre, mes collègues du groupe socialiste, comme moi-même et les différentes composantes de la majorité plurielle, vous diront que nous allons voter ce budget.

Je souhaite, à l'occasion de ce débat, aborder deux questions.

La première concerne ma région et porte sur des problèmes moins locaux que de méthode.

Nous avons, madame le ministre, trois dossiers qui sont traités par votre département ministériel et par celui de l'équipement et des transports.

Le premier me semble particulièrement exemplaire puisqu'il concerne la ligne ferroviaire ancienne, Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand – Paris, qui permet à la fois de décharger le couloir rhodanien d'un trafic supplémentaire et de redonner, pour le fret et les voyageurs, une activité importante à cette ligne très bien située en plein cœur du territoire national.

Vous avez reçu, dès le mois de juin, le comité pluraliste qui s'est composé autour de ce projet sur lequel il faut foncer. Il offre une possibilité de développement régional, non seulement pour le Languedoc-Roussillon, mais aussi pour les autres régions traversées par la ligne. Il pourrait redonner vie à un secteur ferroviaire qui, vous le savez, est très important dans notre région ; je pense en particulier au sort très grave que le précédent gouvernement avait fait au dépôt de Béziers.

Notre région a toujours eu une vocation de terre de rencontres, et les deux autres points que je vais développer vont également dans ce sens.

Pendant quatre ans, les deux gouvernements de droite successifs n'ont rien fait, ni sur le TGV qui doit aller de la vallée du Rhône à Barcelone...

**M. Michel Bouvard.** L'accord a été signé !

**M. le président.** N'interrompez pas M. Barrau. Il n'a que cinq minutes !

**M. Patrick Ollier.** Il dit une contrevérité, monsieur le président !

**M. Alain Barrau.** ... puisque, à l'exception de la partie Barcelone-Le Perthus, rien de concret n'a encore été décidé. Il en est de même pour le dossier de l'A 75, resté purement et simplement en l'état.

Madame le ministre, je vous demande d'étudier de très près ces deux dossiers. Si nous voulons un aménagement du territoire qui tienne compte des potentialités régionales, il faut que l'articulation entre la liaison Est-Ouest et la liaison Nord-Sud puisse se faire. Or, grâce à la ligne Béziers-Neussargues, au TGV-Méditerranée – qui n'a du reste suscité aucune réaction négative de la population, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs – et à l'arrivée de l'A 75, avec la question, encore en suspens, du viaduc de Millau cher à plusieurs d'entre nous, nous pouvons avancer assez rapidement et avec une grande efficacité, même si, je le répète, les crédits n'avaient jusqu'à présent pas été prévus.

**M. Michel Bouvard.** Tout va aller mieux !

**M. Alain Barrau.** Ma deuxième question porte sur un secteur tout à fait différent. Elle concerne le financement des fonds structurels. Philippe Vasseur l'a abordée tout à l'heure à juste titre, car elle est très préoccupante.

**M. Patrick Ollier.** Il doit avoir raison !

**M. Alain Barrau.** Plusieurs pays membres de l'Union veulent profiter de la négociation sur l'élargissement pour réduire un certain nombre de crédits au titre de la PAC et des fonds structurels. Or, pour nos zones rurales comme pour bon nombre de zones urbaines, le maintien à niveau des fonds structurels, voire, dans certains cas, leur abondement à des niveaux plus opérationnels, apparaît indispensable.

**M. Michel Bouvard.** C'est une très bonne question !

**M. Alain Barrau.** Il vous faut être très vigilante sur cette question de l'avenir des fonds structurels. Soyez, en tout cas, consciente que la représentation nationale sera à vos côtés pour défendre leur maintien et leur usage, pour notre pays, comme pour d'ailleurs d'autres pays européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Monsieur Barrau, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole et de donner ainsi l'exemple à votre successeur.

La parole est à M. Jean-Michel Marchand, pour cinq minutes.

**M. Jean-Michel Marchand.** En guise de préambule, madame la ministre, sachez que nous sommes très heureux que l'aménagement du territoire soit un volet essentiel de votre ministère.

Le budget que vous soumettez à notre approbation marque sans conteste une rupture avec les précédents.

**M. Yves Coussain.** Ah ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Jean-Michel Marchand.** En effet, après plusieurs années consécutives de baisse – moins 28 % depuis 1994 – les crédits de l'aménagement du territoire augmenteront

de 6 % en 1998. C'est là un signal fort à l'adresse de tous les acteurs du développement local, qui peuvent y voir la marque d'une détermination politique certaine.

**M. Patrick Ollier.** Ce ne sont pas les crédits qui augmentent, c'est la PAT !

**M. le président.** Laissez parler M. Marchand. Seul le président peut l'interrompre. (*Sourires.*)

**M. Patrick Ollier.** Je voulais l'informer, monsieur le président !

**M. Jean-Michel Marchand.** Si l'on y regarde de plus près, on constate en effet, d'une part, que les moyens financiers sont stables, d'autre part, que les moyens d'intervention du ministère sont en augmentation et atteignent 95 % des crédits. Vous vous donnez donc les moyens de l'efficacité.

Ces fonds se répartissent entre la prime d'aménagement du territoire et le fonds national d'aménagement du territoire.

La PAT, dont l'enveloppe s'élèvera à 320 millions de francs, connaît une forte progression. Cette croissance des moyens permettra la mise en œuvre d'une politique ambitieuse au service d'un développement durable, en rupture avec les conceptions et les pratiques qui prévalaient jusqu'à présent et qui, trop souvent, assimilaient aménagement du territoire à équipement en infrastructures lourdes.

Pour ce qui est du FNADT, sa légère régression ne devrait pas remettre en cause les engagements de l'Etat dans le cadre des contrats de plan.

**M. Michel Bouvard.** Ah ?

**M. Jean-Michel Marchand.** C'est donc un budget de changement...

**M. Yves Coussain.** Ah non !

**M. Jean-Michel Marchand.** ... pour une politique d'aménagement du territoire renouvelée.

Dans ce contexte, 1998 apparaît comme une année charnière. Deux grands dossiers seront en effet débattus : d'une part, le bilan, à mi-parcours ou presque du programme 1994-1999, des fonds structurels européens qui représenteront 11 milliards, soit 4 milliards de plus que l'an passé ; d'autre part, la révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire du 4 février 1995, avec en corollaire la clarification indispensable des zonages existants.

L'accroissement du budget de l'aménagement du territoire est donc l'occasion de donner sur ces deux dossiers de nouvelles impulsions, marquées du sceau de la concertation et de la volonté d'un développement endogène.

Permettez-moi, madame la ministre, d'évoquer ce qui nous semble constituer les grands axes de cette nouvelle politique.

En premier lieu, nous croyons que l'aménagement du territoire ne doit plus être compris comme une compétence exclusive de l'Etat. En effet, il faut que les acteurs locaux deviennent des partenaires, qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des entreprises, des organismes intercommunaux. L'aménagement du territoire ne peut plus se décréter du sommet, au contraire, il doit être le résultat d'une synergie entre les politiques nationales et les projets locaux. Aussi est-il souhaitable que cela s'initie au plus près du terrain. C'est sans doute à ce niveau, celui des pays, qu'il faut mettre en place des conseils économiques et sociaux, instances de concertation, organes de formalisation des projets, véritables creusets de la citoyenneté.

Le deuxième axe de notre réflexion porte sur la nature même des projets d'aménagement.

La politique d'aménagement du territoire devra être économe. Elle nécessitera des choix, au plus près des besoins réels. Nous savons bien que les infrastructures lourdes ne sont pas toujours porteuses de développement économique durable. Il n'est toutefois pas question d'exclure la mise en place de structures indispensables, comme celles nécessaires au traitement des déchets ménagers et industriels banals.

La politique d'aménagement du territoire sera comptable de nos ressources naturelles pour ne pas hypothéquer un développement futur.

La politique d'aménagement du territoire devra s'appuyer prioritairement sur la qualité de nos ressources humaines pour favoriser le développement.

Troisième axe : il est temps que l'aménagement du territoire ne soit plus conçu comme un instrument du seul rééquilibrage Paris-province.

**M. Michel Bouvard.** Ah !

**M. Jean-Michel Marchand.** Le rééquilibrage ville-campagne est au moins aussi important. Il s'agit là d'une véritable révolution conceptuelle qui doit aboutir à une redéfinition des fonctions des zones rurales dans notre société ; elle ne doit pas pour autant se résumer, comme on l'entend trop souvent, à une gestion, sous la contrainte, des espaces naturels.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. Jean-Michel Marchand.** Tout au contraire, l'aménagement doit prendre en compte les dimensions économiques, culturelles et humaines, aussi bien qu'écologiques.

L'aménagement du territoire, c'est aussi la volonté de maintenir ou de réintroduire des services publics de proximité, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbanisé. Mais c'est aussi, à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, mailler le territoire pour donner à tous nos concitoyens l'accès aux nouvelles technologies de l'information, de la communication et de la connaissance, atouts d'un développement économique durable et outils de formation et d'adaptation au monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour conclure, madame la ministre, nous fondons beaucoup d'espoirs sur ce budget, que nous voterons.

Nous fondons beaucoup d'espoirs sur une politique d'aménagement du territoire qui doit s'appuyer sur les projets des collectivités locales, profondément réorienter l'utilisation de l'espace et s'engager résolument dans la voie des technologies nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Madame la ministre, je crois savoir que c'est votre anniversaire aujourd'hui et je tenais à vous le souhaiter. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**Mme Dominique Voynet,** ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Merci !

**M. le président.** La présidence s'associe, madame la ministre, aux vœux de l'opposition.

**M. Alain Barrau.** Et de la majorité !

**M. Marc Laffineur.** Madame la ministre, la politique d'aménagement du territoire ne se voit pas tellement dans le budget. Ce n'est du reste pas propre à votre budget ; il

en a toujours été ainsi. En fait, l'Etat et les collectivités locales font beaucoup plus pour l'aménagement du territoire que ce qui est retracé dans un budget de 2 milliards de francs.

Vous annoncez une augmentation de la prime d'aménagement du territoire et vos intentions d'attirer les projets internationalement mobiles.

**M. Michel Bouvard.** Avec la hausse des taxes et de l'impôt sur les sociétés, c'est bien parti !

**M. Marc Laffineur.** Nous ne pouvons bien entendu que nous réjouir de ces intentions, qui ont toujours été affichées par tous les ministres chargés de la politique d'aménagement du territoire. Mais pour y parvenir, il faut d'abord et avant tout une grande stabilité. Un grand ministre de l'aménagement du territoire sera celui qui saura d'abord simplifier notre système. Je crois beaucoup à mon pays, je veux qu'il puisse se développer, mais notre complexité administrative est telle qu'elle constitue un frein fantastique au développement et à l'aménagement du territoire. Je crois que l'on peut faire de l'aménagement du territoire en dépensant beaucoup moins en le faisant beaucoup mieux.

Il y a un an, j'ai eu le plaisir de présenter un rapport au Premier ministre sur les politiques mises en place pour l'aménagement du territoire, et notamment pour le développement économique et des collectivités locales. Je voudrais vous faire part de quelques réflexions auxquelles je me suis livré à cette occasion.

À côté de l'indispensable stabilité, il faut une grande réforme. Je vous donne quelques exemples à l'appui.

Si l'on veut attirer des investissements étrangers, est-il encore possible que la DATAR ait un bureau à l'étranger, que les postes d'expansion économique, les ambassades, les régions, les départements aient un bureau à l'étranger...

**M. Michel Bouvard.** Pas les départements, ils ne sont pas assez riches !

**M. Marc Laffineur.** ... et quelquefois même certaines grandes villes – voyez ce qui se passe à Bruxelles ou même à Londres ? Tout cela aboutit à une extraordinaire cacophonie qui fait fuir les investisseurs étrangers, d'autant que tout ce monde se livre à une concurrence effroyable.

**M. Michel Bouvard.** C'est surtout la politique fiscale du Gouvernement qui les fait fuir !

**M. Marc Laffineur.** Tout cela va à l'inverse de ce que nous souhaitons et cette politique, malheureusement, n'a jamais été remise en cause depuis plus de vingt ans. Tout au contraire, on l'a à chaque fois aggravée.

Autre exemple, celui des aides des collectivités locales à l'industrialisation. Là encore, pardonnez-moi, mais on fait n'importe quoi. Non seulement on ne mène pas de politique d'aménagement du territoire, mais on fait une politique de déménagement du territoire. En effet, quand on laisse faire n'importe quoi, ce sont les plus riches qui peuvent apporter le plus d'aides, et donc attirer le plus d'investissements, au détriment souvent de ceux déjà implantés dans la région, auxquels on vient faire une concurrence déloyale.

Il faut revoir le système des zones industrielles. J'ai parfois trouvé dans des départements quinze ou vingt ans de « stocks » de zones industrielles ! J'ai vu des départements dans lesquels des zones industrielles, créées à partir de zones agricoles étaient retransformées en zones agricoles. Autant d'argent dépensé en vain, et de façon vraiment inimaginable.

**M. Jean-Paul Bacquet.** C'est vrai !

**M. Marc Laffineur.** De surcroît, nous sommes pratiquement le seul pays où les communes aient la possibilité d'être propriétaires de locaux industriels. Et cela m'amène, je vous l'avoue, à me poser beaucoup de questions. Que peut faire un maire face à un industriel qui vient le voir en lui disant : « J'ai trente ou quarante emplois, mais je ne peux plus payer mes loyers. Rachetez les locaux, sinon je vais licencier » ? Il ne peut résister, il est obligé d'accepter et de racheter les locaux. Et, parfois, les loyers ne sont pas payés dans les six mois qui suivent et la commune se retrouve au bord de la faillite. Il est temps de revoir tout cela.

**M. le président.** Votre temps de parole est expiré. Veuillez conclure, monsieur Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Oui, monsieur le président, mais j'ai été un peu retardé au départ...

**M. le président.** Je vous accorde une minute, par pur mécénat, à l'occasion de l'anniversaire de Mme la ministre ! (*Sourires.*)

**M. Marc Laffineur.** Merci, monsieur le président !

Il faut, disais-je, revoir tout cela, que les régions deviennent les chefs de file pour l'attribution des aides. Il ne s'agit pas de le faire au détriment des départements : on ne peut pas mener une politique d'industrialisation les uns contre les autres. Il faut, comme je l'avais proposé dans mon rapport, mettre en place des schémas régionaux, interdépartementaux, basés sur les bassins d'emplois, avec partage de la taxe professionnelle. Parce que tout le monde a évidemment intérêt à accueillir des entreprises.

Mais c'est d'abord et avant tout la stabilité, madame la ministre, qu'il faut assurer.

Les industriels étrangers, que regardent-ils ? La fiscalité. Or, malheureusement, votre gouvernement n'a pas donné un bon exemple depuis quelques mois en la matière.

**M. Yves Coussain.** Un très mauvais exemple !

**M. Marc Laffineur.** De même, passer de trente-neuf heures à trente-cinq payées trente-neuf, ce n'est pas assurer la stabilité et cela va faire fuir les industriels étrangers.

Le problème de la fiscalité se pose également pour les cadres supérieurs : de nombreux pays pratiquent le *ruling* fiscal, c'est-à-dire qu'ils s'engagent pour dix ou quinze ans vis-à-vis d'investisseurs étrangers à leur assurer la même fiscalité. Or non seulement nous en sommes incapables, mais chaque arrivée d'un gouvernement, six mois ou deux ans après les premières promesses, change totalement les règles du jeu.

**M. Jean-Louis Idiart.** Merci, Chirac !

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Enfin, les fonds propres des entreprises nous posent un très gros problème. Les autres pays l'ont résolu en montant – on commence à le faire dans certains départements – un partenariat entre le système bancaire et les collectivités locales. Encore faut-il développer les possibilités d'entrer dans les sociétés à capital-risque afin justement que les dirigeants, les créateurs d'entreprise qui veulent se développer aient accès à des fonds propres.

Si vous réussissez à faire tout cela, madame le ministre, sans remettre en cause tout ce qui a été réalisé avant vous, vous aurez beaucoup fait pour aider au développement de notre pays.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Madame la ministre, le projet du budget que vous nous proposez est significatif d'une volonté de relance de la politique d'aménagement du territoire, relance fort attendue après une période de réel abandon où le sujet était certes matière à colloques, mais ne se traduisait aucunement en lignes budgétaires.

**M. Patrick Ollier.** Et la loi de 1995 ?

**M. le président.** Monsieur Ollier, ne commencez pas !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** L'augmentation de 6,1 % des crédits de paiement et de 4 % des autorisations de programme marque une rupture certaine par rapport aux années précédentes.

En effet, après deux années de baisses massives – 12,2 % entre la loi de finances initiale pour 1995 et la loi de finances initiale pour 1996, puis – 14,1 % entre celle de 1996 et celle de 1997 – il convient de saluer cet effort, et singulièrement la volonté de rationalisation des moyens de fonctionnement en faveur d'une valorisation des crédits d'investissement.

Nous avons également noté avec satisfaction l'augmentation considérable des crédits de la PAT après la baisse de plus de 50 % subie en 1997,...

**M. Patrick Ollier.** C'est totalement artificiel !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** ... ainsi que le maintien des crédits du FNADT.

De surcroît, la hausse des dotations des divers fonds créés par la loi de février 1995, et qui n'apparaissent pas dans le budget de l'aménagement du territoire, contribue à l'évidence à améliorer la situation.

Ainsi, la hausse de 25,8 % des dotations du fonds d'investissement des transports terrestres et voies navigables ou celle de 3,2 % du fonds de péréquation des transports aériens confirment cette tendance, de même que le doublement des fonds européens affectés à des actions d'aménagement du territoire, tel le FEDER, en hausse de 87,3 %, ou le FSE, dont le montant a été multiplié par 5,5.

Toutefois, il serait urgent d'instaurer une autre politique d'attribution.

En effet, peut-on réellement parler d'aménagement du territoire quand les deux tiers environ des quelque 60 milliards de la PAC vont au grand bassin parisien...

**M. Michel Vergnier.** Exactement !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** ... alors que la dotation aux différentes massifs se réduit à l'aumône de quelques fonds structurels ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Par ailleurs, il conviendrait de clarifier et de simplifier les procédures d'attribution de ces fonds, souvent longues et complexes.

Si le bilan à mi-parcours du programme 1994-1999 semble convenable, les retards de l'administration dans l'octroi des fonds restent un sujet de préoccupation.

Ainsi, madame la ministre, en dehors des préoccupations strictement budgétaires, pour partie prises en compte dans le budget que vous nous proposez, nous attendons avec impatience la révision de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995,...



**M. Patrick Ollier.** Appliquez-la, avant de le réviser !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** ... en insistant sur notre attachement à des améliorations sensibles pour les zones rurales.

Pour autant, et dans l'attente de décisions à venir, il semble impératif de poursuivre avec détermination les politiques entreprises, qui ont le mérite d'exister.

**M. Michel Bouvard.** Ah !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Je pense singulièrement aux délocalisations de la région parisienne vers la province.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Très bien !

**M. Marc Laffineur.** C'est une bonne chose !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Parmi les délocalisations administratives décidées en 1990-1991 et confirmées par les gouvernements successifs lors des différents CIAT, un grand nombre ont été menées à terme avec succès. Toutefois, certaines marquent le pas, le plus souvent à cause de blocages administratifs regrettables.

Reprenant la conclusion du rapport présenté sur le sujet par le Conseil économique et social lors de sa séance du 24 septembre dernier, je dirai qu'à l'heure où se définissent, à travers un schéma national, les grandes options de la politique d'aménagement du territoire des vingt prochaines années, les délocalisations administratives conservent une bonne part de leurs mobiles.

En vérité, madame la ministre, si la politique de délocalisation des emplois publics vers la province s'est révélée consensuelle, au-delà des différentes familles politiques, c'est bien parce que les élus, dans leur quasi-unanimité, sont convaincus du rôle qu'elles peuvent jouer en matière d'aménagement du territoire.

**M. Michel Bouvard.** Tout à fait !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Tel est bien le sens de la forte implication des élus et responsables locaux dans les zones pressenties pour accueillir des administrations délocalisées.

En incidente, je me félicite d'avoir entendu ce matin M. Vasseur souscrire à cette analyse, d'autant qu'il me semble me souvenir qu'alors qu'il était ministre de l'agriculture, il y a quelques mois, il n'avait pas manifesté un grand empressement à soutenir la délocalisation d'un établissement public, dépendant de son ministère, de votre ville, monsieur le député-maire d'Issy-les-Moulineaux...

**M. le président.** Je n'y suis pour rien, madame !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** ... vers la vôtre, monsieur le député-maire de Limoges.

**M. Philippe Vasseur.** Vous allez nous montrer, maintenant ! Je vous mets au défi d'y arriver, monsieur Rodet !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** De même, je me réjouis de l'intérêt qu'il a manifesté ce matin pour le plan Massif central et son avenir car, pour autant qu'il m'en souvienne, il n'avait pas manifesté non plus une grande solidarité envers le Massif central alors qu'il était ministre.

**M. Jean-Paul Bacquet.** Très juste !

**M. Philippe Vasseur.** Cela fait cinq mois que vous êtes là et il ne s'est rien passé. Aux actes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Paroles, paroles ! Agissez ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Au lieu de vociférer, agissez ! On vous attend aux actes. (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Monsieur Vasseur, votre appel a été entendu !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Puis-je poursuivre, monsieur le président ?

**M. Patrick Ollier.** Il ne fallait pas provoquer !

**M. le président.** Notre collègue a parlé du CNASEA...

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Je ne l'ai pas cité, monsieur le président !

**M. le président.** ... et je suis aussi, paraît-il, concerné. Poursuivez, madame.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Pour revenir à mon propos, permettez-moi d'insister, madame la ministre, sur la nécessité de maintenir des services publics de proximité, singulièrement dans les zones les plus défavorisées ou fragilisées,...

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** ... qu'elles soient urbaines ou rurales, cela participant fortement à l'aménagement du territoire. Ce point ne devrait pas être sous-estimé dans les décisions à venir.

Je ne doute pas que, comme la grande majorité des parlementaires, vous en soyez convaincue.

L'aménagement du territoire ne peut se résumer à un luxe pour les périodes de forte croissance. Il doit *a contrario* faire l'objet d'un soutien permanent de la part de celles et ceux pour qui la cohésion territoriale nationale n'est pas un vain mot et au nombre desquels nous savons pouvoir vous compter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roland Carraz, pour cinq minutes.

**M. Roland Carraz.** Madame la ministre, il faut aménager l'axe Rhin-Rhône. L'aménagement de cet axe constitue l'une des exigences majeures de l'aménagement du territoire de notre pays.

**M. Patrick Ollier.** On a coulé le canal !

**M. Roland Carraz.** Chacun voit bien l'intérêt qu'il y a pour les décennies futures à favoriser les relations entre les régions françaises, l'Alsace d'un côté, la région Rhin-Rhône, le Languedoc de l'autre, mais surtout entre l'Allemagne et l'Espagne, entre l'Europe du Nord et les pays du Sud. C'est un sujet majeur.

Deux dossiers d'infrastructure ont avancé ces dernières années. Le premier est historique, à la fois par l'ancienneté de son évocation et par l'immensité des controverses qu'il a suscitées : c'est celui du grand canal. Et pour être comme vous un opposant ancien et déterminé à ce projet,...

**M. Patrick Ollier.** Vous avez tort !

**M. Roland Carraz.** ... je me réjouis du résultat que vous avez obtenu...

**M. Marc Laffineur.** Résultat : les routiers ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Guy Hascoët.** N'importe quoi, monsieur Laffineur !

**M. Roland Carraz.** ... confirmé dès samedi par l'arrêt de l'annulation de déclaration d'utilité publique publié au *Journal officiel*.

Mes chers collègues qui protestez, proposez donc aux routiers de mettre leurs camions sur des péniches... qui se déplacent à quinze ou vingt kilomètres-heure, et vous verrez le résultat !

**M. Michel Bouvard.** Ce n'est pas faux !

**M. Marc Laffineur.** Ils iraient plus vite qu'aujourd'hui !

**M. Roland Carraz.** Le second dossier, c'est celui du TGV Rhin-Rhône.

Dans la mesure où nous renonçons au canal, ce dont je me réjouis, il faut, madame la ministre, faire le TGV.

**M. Michel Bouvard.** Non !

**M. Roland Carraz.** D'abord, on ne peut pas priver les régions concernées des deux infrastructures simultanément, vous le comprenez bien. Ensuite, c'est le moment – on ne peut pas être, hélas ! mieux placé – pour plaider le développement du chemin de fer dans notre pays. Il faut développer résolument le transport combiné, le fer-routage et accélérer le rythme de construction de réseaux ferrés à grande vitesse.

**M. Michel Bouvard.** Il faut aussi fixer les priorités, et le faire de manière objective !

**M. Roland Carraz.** Le chemin de fer est en effet moins destructeur d'environnement, d'espace public, d'espace naturel que d'autres projets d'aménagement pharaoniques – je pense en particulier au canal Rhin-Rhône – et on ne peut pas mieux construire l'Europe et mieux aménager le territoire aujourd'hui qu'avec un réseau de trains à grande vitesse. Réaliser des trains à grande vitesse, c'est rapprocher les peuples, réduire les distances et créer de l'emploi. C'est cela qu'il faut faire.

Nous avons des difficultés, que vous connaissez bien, à propos de l'axe Rhin-Rhône. Elles sont de plusieurs ordres.

Il y a d'abord des difficultés de financement. La France ne consacre pas suffisamment de moyens à l'investissement sur les lignes de chemin de fer à grande vitesse : 1,5 milliard par an environ. Si l'on intègre les augmentations de recettes du FITTVN, c'est très insuffisant. Selon des déclarations récentes de M. Claude Martinand, président de RFF, Réseau ferré de France, il faudrait au moins doubler cette somme, et je suis d'accord avec lui. C'est la raison pour laquelle plusieurs députés ont déposé, sur la première partie de la loi de finances, un amendement à l'article 22 tendant à augmenter le produit de la surtaxe sur les kilowattheures produits par les centrales électriques du Rhône.

**M. Michel Bouvard.** Il faut un schéma national des transports !

**M. Roland Carraz.** Je déposerai à nouveau cet amendement en deuxième lecture.

Il y a d'autres difficultés liées au calendrier de la déclaration d'utilité publique, avec des télescopages avec le TGV Est. Il faut sortir de cette fausse concurrence entre le TGV Est et le TGV Rhin-Rhône. Il faut faire les deux. Le pays doit s'en donner les moyens.

Tels sont les problèmes auxquels je voulais vous sensibiliser, du moins de manière formelle, madame la ministre, car je sais que vous y êtes sensible. Je ne doute pas que vous saurez nous donner de bonnes réponses. Faites le TGV Rhin-Rhône et faites-le vite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. Michel Bouvard.** Il faut fixer les priorités nationales d'abord !

**M. le président.** Merci, monsieur Carraz, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour quinze minutes.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Comme nous sommes au début d'une législature, madame la ministre, il peut être intéressant de poser quelques problèmes et, en matière d'aménagement du territoire, nous sommes servis d'une certaine manière pour les problèmes !

**M. Patrick Ollier.** Il vaudrait mieux l'être pour les solutions !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Vous êtes à la tête à la fois du ministère de l'aménagement du territoire et de celui de l'environnement et, si je cédaï à mon tempérament quelque peu provocateur, je me demanderais presque si la politique de l'aménagement du territoire est soluble dans celle de l'environnement ! Les pics de pollution en région parisienne, le dossier Rhin-Rhône ou le surgénérateur de Creys-Malville ont un caractère médiatique. Logiquement, les médias s'intéressent aux problèmes de l'environnement. C'est excellent. Bien évidemment, les réponses qui sont apportées correspondent à vos orientations et à celles du Gouvernement. Il n'y a rien à redire, mais il est clair qu'on a peu entendu énoncer des lignes directrices en matière d'aménagement du territoire.

J'aimerais donc vous interpeller sur ces questions et, en particulier, autour de trois axes : quelles sont les orientations ? Comment met-on en œuvre cette politique ? Quels moyens aurez-vous ?

Ainsi que l'ont souligné les deux excellents rapporteurs, le budget de l'aménagement du territoire est bon. Il n'est pas excellent...

**M. Patrick Ollier.** M. Balligand est objectif !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... mais il est bon.

Monsieur Ollier, j'ai si souvent eu l'occasion dans cet hémicycle, sous les gouvernements précédents, de déplorer des budgets catastrophiques, après des annonces mirobolantes, que je pense que nous devons collectivement reconnaître que les crédits inscrits sont tout à fait corrects.

J'en viens aux orientations.

J'ai lu dans la presse ces derniers jours quelques lignes directrices intéressantes. J'espère, madame la ministre, que vous les confirmerez devant la représentation nationale, et je voudrais vous faire part du point de vue du parti socialiste.

D'abord, il faut cesser d'avoir une vision misérabiliste. Cela ne sert pas la cause de l'aménagement du territoire de parler sans cesse des zones complètement désertifiées où il faudrait inverser le processus. On ne peut pas se préoccuper uniquement des zones à très faible densité, car ce n'est pas ainsi que l'on permettra aux territoires français d'être compétitifs dans l'Europe en construction alors que l'économie est en phase de mondialisation.

Si l'on veut que l'Etat soit efficace, et je souhaite qu'il le soit, il ne doit bien évidemment pas agir seul, maladie qui marque parfois la politique d'aménagement du territoire de notre pays.

Elle a d'ailleurs été efficace, et il ne faut pas critiquer de ce point de vue les années 1963 à 1973, lorsque la DATAR était « managée », au plein sens du terme, de M. Guichard à Jérôme Monod, en articulation directe avec l'Etat, mais dans un Etat jacobin et à l'époque des Trente Glorieuses.

Il n'y a plus de trente glorieuses, et donc plus les mêmes moyens de redistribution. Surtout, madame le ministre, et c'est vrai en particulier pour la DATAR, qui est le bras armé de l'aménagement du territoire, il faut travailler en articulation avec les collectivités territoriales, parce que la France est désormais un pays décentralisé. On voit bien que la crise de l'aménagement du territoire, c'est d'abord l'absence d'articulation entre politique d'aménagement du territoire et acteurs de l'aménagement du territoire.

L'Etat ne peut pas être partout, ne peut pas tout faire. La réforme Pasqua, la loi pour l'aménagement et le développement du territoire, était bien trop marquée, je l'avais souligné au nom du groupe socialiste à l'époque, par une espèce de nostalgie de l'ordre ancien, où les campagnes avaient des artisans, des commerçants, un grand nombre d'agriculteurs, où l'Etat pouvait déplacer immédiatement les usines de la région parisienne vers la Bretagne parce qu'il fallait le faire, etc.

**M. Patrick Ollier.** Vote démonstration est trop mani-chéenne !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Tout cela est terminé. Nous le savons, nous, les élus, mais, au niveau central, il semble qu'on ne le sache pas toujours.

**M. Patrick Ollier.** « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ! »

**M. Michel Bouvard.** Guillaume d'Orange !

**M. le président.** Vous êtes sûr, monsieur Bouvard ? Vous m'enverrez la preuve, pour ma culture personnelle. (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ce n'est pas grave ! Tout est possible dans les débats sur l'aménagement du territoire, même les citations incertaines. (*Sourires.*)

Pour les orientations, la question des acteurs est fondamentale.

Il ne faut donc pas opposer les secteurs pauvres aux secteurs riches et avoir une vision misérabiliste de l'aménagement du territoire.

Il ne faut pas non plus s'intéresser seulement aux grandes agglomérations. C'est fini, l'opposition ville-campagne, et l'idée même du désert français. Il y a encore une excessive concentration en région parisienne, mais regardez les statistiques de la taxe professionnelle en région parisienne et vous aurez des surprises. Depuis quelques années, ses bases sont en train de s'écrouler, et c'est un provincial qui le dit.

Aujourd'hui, la France est en train de se mailler différemment. Il y a une crise urbaine grave. Les scénarios doivent donc s'articuler autour d'une complémentarité entre la périphérie et le centre, que ce soit les communes rurales par rapport aux villes moyennes ou aux petites villes dans ce qu'on appelle la province française profonde, ou le périurbain par rapport au centre à Paris mais aussi Marseille, Lyon, Lille, etc. On voit bien qu'à la périphérie des villes, une excessive richesse se télescope avec une excessive pauvreté.

Vous avez l'obligation de regarder ces problèmes avec un autre ministre. Je ne sais pas lequel, d'ailleurs. Cela aurait dû être M. Zuccarelli mais, comme la direction générale des collectivités locales a été rattachée à M. Chevènement,...

**M. Michel Bouvard.** Manque de stabilité !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... je pense qu'il faut aussi que vous vous concertiez avec lui.

En tout état de cause, il faut mettre en place en ce domaine une intercommunalité forte...

**M. Patrick Ollier et M. Jacques Limouzy.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... de type agglomérations, avec taxe professionnelle d'agglomération,...

**M. Patrick Ollier.** Dans le cadre des pays.

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... comme le réclament les maires des grandes villes depuis longtemps, et comme le réclame le parti socialiste dans le document qu'il a élaboré sur l'aménagement et la décentralisation.

**M. François Patriat.** Excellent document.

**M. Philippe Vasseur.** C'est M. Balligand qui devrait être ministre de l'aménagement du territoire !

**M. Patrick Ollier.** Il a de bonnes idées !

**Mme Nicole Bricq.** Il le sera un jour !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Quant aux campagnes, les clochers ont mieux bougé que les villes.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Les beffrois aussi !

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est vrai, monsieur Rodet.

Comme je le répète partout, quand on regarde la carte de l'intercommunalité en France, il y a un paradoxe : en dehors de la France méridionale, où cela se fait plus difficilement, on voit dans l'est, le nord et surtout l'ouest de la France que ce sont les communes rurales autour des bourgs-centres, petites villes ou villes moyennes, qui ont organisé l'intercommunalité à fiscalité propre et qui veulent l'élargir. Ainsi, comme on le voit bien au sein de l'association des maires de France, la problématique des pays bouge. Elle est intéressante.

Si l'Etat en a la volonté, il doit favoriser parallèlement l'intercommunalité dans les agglomérations. Contrairement à ce que l'on croit, elle est plus difficile à réaliser dans les grandes agglomérations que l'intercommunalité rurale autour des villes moyennes et des petites villes. Il faudra s'adresser à tout le monde, sur tous les bancs, madame le ministre. C'est un débat fondamentalement transpolitique. Il faut être économe des derniers publics, parce qu'il n'y en a plus beaucoup à affecter, il faut le dire, et il faut les focaliser sur des structures adéquates pour aménager le territoire sans opposer les grandes villes métropoles de chaque région aux villes moyennes et aux petites villes qui sont les viviers d'emplois du monde rural.

Voilà ce que je voulais dire sur les orientations. La tâche est certes difficile, madame le ministre, puisque vous ne pouvez pas agir seule. Mais il est malgré tout de la responsabilité du ministère de l'aménagement du territoire d'y répondre, et de faire ensuite que vos collègues de l'intérieur ou de la fonction publique préparent des textes dans l'année qui vient.

Deuxièmement, comment mettre en œuvre les quelques orientations que je viens d'esquisser ? C'est tout le problème du schéma d'aménagement du territoire.

Avec M. Pasqua, la situation était relativement simple. Le schéma était annexé au texte de loi. Bien évidemment, les membres de la commission spéciale, présidée par M. Charles Millon et dont le rapporteur était M. Ollier, ont dit : pas question...

**M. Patrick Ollier.** C'est moi qui l'ai dit !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... car cela signifiait que l'Etat élaborerait seul le schéma national.

A partir de là, on a conçu une « usine à gaz » – sur ce plan-là, M. Ollier est imbattable. (*Sourires.*) Un scénario a été mis en place, pour élaborer des schémas sectoriels. Et ce fut l'Apocalypse ! Sur ces bancs, certains ont parlé schéma hospitalier, alors que les SROS étaient déjà en place, puis d'autres ont parlé Université ; puis TGV ; puis autoroute, etc. Cela n'avait ni queue ni tête !

**M. Patrick Ollier.** Ne caricaturez pas !

**M. Marc Laffineur.** Monsieur Balligand, vous avez déjà été meilleur !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Plus grave : comment mettre en place le schéma national ? Comment l'articuler avec les régions ?

Mieux vaudrait d'abord interrompre la procédure, qui est de toute façon impraticable : ou bien on intervient de façon précise, au niveau gouvernemental, en décidant là où il y a des universités, là où passent les autoroutes, etc. Le dossier sera très lourd, peu intéressant et demandera des arbitrages sans fin. Ou bien, à l'instar de l'ancien gouvernement, on élabore un document plus vague, sans cartes, qui ne débouche que sur des généralités. Je peux en parler pour avoir participé à ce travail en tant que membre de l'opposition – je m'étais alors penché sur le développement durable. Malgré une certaine méthode, nous ne savions pas comment aboutir.

Autant revoir complètement la loi Pasqua. Vous l'avez vous-même affirmé. Dites-nous donc exactement selon quel processus on pourrait ébaucher les principes du schéma national et intégrer celui-ci dans le corps même de la loi sur l'aménagement du territoire. Cela donnerait un peu de cohérence et de solidité. Car il ne faudrait pas que le même scénario se reproduise. On nous promettait, dans la loi Pasqua, des textes sur la décentralisation. Or ils ne sont jamais venus.

**M. Patrick Ollier.** C'était une loi d'orientation !

**M. Jean-Pierre Balligand.** En effet. Mais une loi d'orientation qui annonçait des textes ultérieurs. Et il n'y en a eu aucun. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Patrick Ollier.** Il y en a eu quatre ! Dont deux décrets !

**M. le président.** Monsieur Ollier, laissez parler M. Balligand !

**M. Patrick Ollier.** Mais il énonce des contrevérités, monsieur le président !

**M. le président.** Vous répondrez tout à l'heure, monsieur Ollier.

Veillez poursuivre, monsieur Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Il n'y a eu ni texte de loi, au vrai sens du mot, ni aucun moyen en termes d'aménagement du territoire.

**M. François Patriat.** Ils étaient prêts, mais on ne les a jamais vus !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ma question sera donc précise : madame la ministre, êtes-vous à même de présenter, devant l'Assemblée, une loi d'aménagement du territoire incorporant les principes du schéma national, de manière que l'on sache dans quelle direction on va ?

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je vais avoir fini.

Troisièmement, les moyens – PAT et FNADT. M. Rodet en a parlé au nom de la commission des finances mais je voudrais donner mon point de vue.

La prime à l'aménagement du territoire n'« actionne » que les dossiers « internationalement mobiles », terme utilisé par M. Méhaignerie, alors ministre de l'aménagement du territoire, quand il appela à la réforme de la PAT qui était, à l'époque, décentralisée ; en 1987, celle-ci fut renationalisée et reconcentrée au niveau national.

Ainsi, tous les petits et moyens dossiers « échappent » à la PAT. Or l'économie régionale, c'est d'abord beaucoup de petits et moyens dossiers.

Il va falloir probablement revoir les primes régionales à l'emploi selon une autre approche. Mais je ne suis pas sûr que leur condamnation, à l'époque, par de nombreux élus, ait été pertinente, quand on sait aujourd'hui le nombre d'emplois couverts par la PAT et le niveau d'investissement par emploi requis.

Les sommes en jeu sont énormes. Cela se justifie, pour ces dossiers « internationalement mobiles », face à nos concurrents. Pour un investisseur japonais, d'ailleurs, Londres, la Ruhr ou Paris, peu importe le pays, peu importe la région.

La PAT a donc un sens à ce niveau-là, mais elle n'en a plus en deçà. On peut même dire qu'il y a vacuité du droit, en France, pour tout ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

**M. le président.** M. Balligand, c'est très intéressant, mais il vous faut conclure.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est pourquoi, dans le domaine de l'aide aux entreprises, au niveau territorial, il conviendrait de revenir à la prime régionale à l'emploi, tout en précisant selon quelles modalités et avec quels partenaires.

Dernier point : le Fonds national d'aménagement du territoire. Lorsque M. Pasqua avait voulu fusionner le FIAT, le FIAM, le FIDAR, le GIRZOM etc., c'est-à-dire les politiques sectorielles de la montagne, du monde rural, des mines, j'avais dénoncé, au nom du groupe socialiste, ce danger : chaque fois qu'on fusionne des fonds, Bercy est là pour procéder à une élimination de crédits. On peut dire, de manière triviale, que Bercy « rabote » les crédits.

**M. Serge Janquin.** C'est ce qui s'est passé !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et ce raboutage est indifférencié. Avant, on pouvait se battre secteur par secteur ; on faisait monter en ligne les *lobbies*, – au bon sens du terme –, les groupes de pression, les élus de la montagne, les élus du monde rural, etc. Tout ayant fusionné, le risque est réel pour votre ministère. Sans compter que le bon à tirer est général.

**M. le président.** Conclusion, monsieur Balligand !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ma conclusion serait qu'il faut faire des appels à projets.

Le FNADT, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, ne devrait pas être affecté sur demande de telle ou telle zone, et sur n'importe quel dossier.

Ces appels à projet supposeraient que chaque collectivité ait un établissement public de coopération intercommunale : en zone urbaine, une agglomération organisée avec une taxe professionnelle d'agglomération ; en zone rurale, une intercommunalité large : communautés

de communes et, si possible, un pays constitué autour d'un syndicat mixte. Peu importe d'ailleurs la forme juridique.

Ces appels à projet devraient avoir un caractère normatif, qui pourrait être inscrit dans la loi et porter, par exemple, sur la nécessité d'être en intercommunalité ou de partager la taxe professionnelle.

**M. le président.** Monsieur Balligand !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Madame la ministre, sur les moyens, il serait intéressant de mener une vraie étude.

**M. le président.** Vous n'allez pas faire une deuxième partie sur les moyens ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Balligand.** J'ai toujours été passionné par ce sujet !

**M. le président.** Nous aussi, et nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt. Mais votre temps de parole est dépassé.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Concernant les moyens, quelques pistes se dessinent. Je vous ai parlé de la PRE, de la PAT, du FNADT. J'ai lancé l'idée de revoir l'appel à projets autour des structures intercommunales : agglomérations pour le monde urbain et pays pour le monde rural.

Sur ces quelques points, madame la ministre, pouvez-vous nous donner des lignes directrices ? Ainsi, votre budget, qui est un bon budget sur le financier, serait aussi beaucoup plus solide, grâce aux axes d'orientation et de travail qu'il dégagerait pour les élus des collectivités territoriales que sont certains d'entre nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jacques Limouzy.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Béatrice Marre, dernier orateur inscrit, pour cinq minutes.

**Mme Béatrice Marre.** Madame la ministre, mes chers collègues, après ce vaste panorama présenté par notre ami Jean-Pierre Balligand – avec lequel je suis très largement d'accord – je vais aborder un point plus précis, celui des pays, qui suscite à la fois intérêt et interrogations.

Vous avez indiqué le 26 septembre, madame la ministre, devant le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, que vous abordiez la révision de la loi du 4 février 1995 avec la volonté d'en conserver les dispositions les plus positives, mais à condition de leur donner un contenu et les moyens législatifs, réglementaires et financiers d'aboutir – ce que n'avait pas été le cas pour la loi de 1995.

**M. Gérard Bapt.** Très juste !

**Mme Béatrice Marre.** Je souhaiterais faire quelques observations sur le titre II de cette loi relatif aux pays.

Si cette orientation peut être positive, c'est parce qu'elle tente de définir, à partir d'un mot très ancien, un concept nouveau : celui d'un projet de développement durable. C'est aussi parce qu'elle peut représenter un pas de plus dans l'avancée de la démocratie locale. Mais la mise en œuvre d'une véritable politique des pays en France se devra d'éviter quelques écueils sérieux et passera surtout par des réformes de fond, qu'il faudra avoir le courage d'aborder et de mener à bien.

Nous connaissons votre volonté, madame la ministre. Nous vous aiderons en commençant par poser les questions qui s'imposent.

Un vieux mot pour un concept nouveau.

Rien de plus familier, en français, que le mot « pays », rien de plus vague aussi : du bourg, le *pagus* du bas latin dont il tire son nom, à la nation tout entière, en passant par l'imaginaire « pays des rêves » ou des « chimères », le terme lui-même incite à la prudence quant à sa définition.

Traditionnellement, toutefois, il désigne un espace où se devine une identité linguistique, culturelle, et aujourd'hui plus économique et sociale avec les notions de « bassin de vie » ou de « bassin d'emploi ».

Mais qu'est-ce qu'un pays au sens où devrait le définir la loi ? Un territoire cohérent, certes, qu'il soit ou non infra-départemental, mais surtout une identité retrouvée à travers la définition d'un projet pour l'avenir, différent de la défense ou de la gestion d'intérêts communs existants.

C'est en lui imprimant ce caractère vivant et prospectif, en lui permettant de s'appuyer sur une histoire et donc sur un passé, qu'on donnera son originalité et sa pertinence à la notion de pays.

Ce doit être aussi un pas de plus dans la démocratie locale. Après la décentralisation, qui a volontairement cassé la verticalité de la société française, et l'intercommunalité, qui a créé des solidarités horizontales, toutes deux promues et mises en œuvre par la gauche, la politique des pays doit être l'occasion, pour la majorité plurielle de gauche à laquelle nous appartenons, d'avancer encore d'un pas en créant le lieu de la coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés du développement local.

**M. Patrick Ollier.** Il faut une charte des pays !

**Mme Béatrice Marre.** Certes, mais il faut lui donner un contenu, monsieur Ollier.

**M. Adrien Zeller.** Les régions le font, madame !

**Mme Béatrice Marre.** C'est cette volonté, madame la ministre, qu'il faut inscrire dans la future loi, mais en lui donnant des moyens – ce qui ne fut pas le cas, répétons-le, pour la loi de 1995.

**M. Patrick Ollier.** C'était dans la loi Gaudin !

**Mme Béatrice Marre.** Il y a des écueils à éviter et des moyens à mettre en œuvre.

Vous avez donc eu raison, madame la ministre, de considérer la politique des pays comme essentielle et de souligner les carences de la loi de 1995, qui l'ont rendue inefficace.

Ce n'était pas tout à fait un hasard. Souvenons-nous des réticences de l'actuelle opposition, sur la mise en œuvre d'abord de la décentralisation, puis de l'intercommunalité. Il n'est donc pas étonnant que la politique des pays, même introduite dans la loi, soit restée sans grand contenu.

**M. Adrien Zeller.** Madame, les régions ne vous ont pas attendue !

**Mme Béatrice Marre.** Je suis de ceux qui souhaitent, madame la ministre, que le Conseil national d'aménagement et de développement du territoire devienne une véritable instance de proposition et pas seulement une chambre d'enregistrement. Mais la réflexion est loin d'être achevée. Et l'on se doit d'éviter les faux débats, tout en posant les vrais problèmes.

**M. Patrick Ollier.** C'est pour cela qu'on a créé la commission permanente !

**Mme Béatrice Marre.** Qui ne s'est jamais réunie, monsieur Ollier !

**M. Patrick Ollier.** Il y a eu des élections !

**M. le président.** Madame Marre, continuez sans vous laissez interrompre.

**Mme Béatrice Marre.** La France a, parmi d'autres caractéristiques, celle d'une grande inventivité institutionnelle. Cette qualité est toutefois entachée d'un défaut majeur : elle ne sait pas faire disparaître les structures antérieures. Prenons-en acte.

Si l'idée de pays constitue un exemple de cette inventivité, il faudrait tenter cette fois d'éviter son corollaire classique, qui serait d'en faire un énième échelon d'organisation du territoire.

La seule voie efficace dans laquelle il semble raisonnable de s'avancer, dans un premier temps du moins, est celle de la complémentarité dans la coopération entre structures et collectivités territoriales.

Si le pays est vivant et pertinent dans ses résultats, sa pertinence territoriale s'imposera face aux collectivités existantes ; sinon, il disparaîtra. La plus grande vigilance s'impose, en revanche, si l'on veut respecter la démocratie locale : la contractualisation, qui sera son mode de fonctionnement principal, ainsi que l'évaluation, qui devra être son mode de contrôle, doivent être en permanence transparentes et accessibles aux citoyens.

Les vrais problèmes ont été abordés dans les précédentes interventions. Je me bornerai donc à en faire une énumération. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir, madame la ministre, dans le cadre de la préparation de la révision de la loi de 1995.

**M. le président.** Il faut conclure, chère collègue !

**Mme Béatrice Marre.** La réussite de la politique des pays, comme celle de l'aménagement du territoire dans son ensemble, doit passer à la fois par des définitions précises et des réformes globales portant notamment sur la place qui sera donnée dans la contractualisation aux acteurs privés, qu'ils soient associatifs ou socio-professionnels, face aux acteurs publics ; sur la simplification des procédures contractuelles elles-mêmes ; sur la clarification des compétences, qui seule permettra à chacun de trouver le bon niveau d'intervention ; enfin, sur la réforme des finances locales et en particulier de la taxe professionnelle, et plus généralement des péréquations locales et nationales dans la perspective, proche maintenant, de la réforme des fonds structurels européens et de la politique agricole commune.

Telles sont, madame la ministre, les réflexions que je souhaitais vous soumettre à l'occasion du vote du budget de l'aménagement du territoire, en me félicitant que ce budget, en augmentation de plus de 6 %, rompe avec ceux des années précédentes et permette un véritable réengagement de l'État dans l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

**M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis.** Très bien !

2

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 20 novembre inclus a été fixé ce matin en conférence des présidents.

Cet ordre du jour sera annexé au compte rendu intégral des séances de ce jour.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé, en application de l'article 65-1 du règlement, que le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1998 donnerait lieu à un scrutin public, le mercredi 19 novembre après-midi, après les questions au Gouvernement.

3

## DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

**M. le président.** La conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion :

- du projet de loi sur l'approbation du protocole sur le commerce des services, inscrit à l'ordre du jour du jeudi 13 novembre ; il peut être fait opposition à cette demande dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement jusqu'au mercredi 12 novembre, à dix-huit heures ;

- et de cinq conventions inscrites à l'ordre du jour du jeudi 20 novembre ; il peut être fait opposition à cette demande dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement jusqu'au mercredi 19 novembre, à dix-huit heures.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à onze heures vingt, est reprise à onze heures trente-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

4

## LOI DE FINANCES POUR 1998

### DEUXIÈME PARTIE

#### Reprise de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** Nous reprenons la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n<sup>os</sup> 230, 305).

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT *(suite)*

#### I. – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'aménagement du territoire.

La parole est à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

**Mme Dominique Voynet**, *ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement Alain Rodet et Félix Leyzour, respectivement rapporteur spécial et rapporteur pour avis du budget de l'aménagement du territoire pour votre assemblée. Leur expertise, nourrie par une longue expérience, est précieuse. Leurs commentaires, leurs critiques et leurs suggestions m'ont permis d'approfondir ma réflexion.

C'est pourquoi vous me permettrez, avant que je ne vous présente plus en détail le contenu de ce budget, de vous livrer quelques remarques générales qui illustrent bien le contexte dans lequel nous nous trouvons.

Tout d'abord, c'est la première fois dans l'histoire de la République – et cela a été souligné à l'envi dans cette assemblée et bien souvent au cours des mois qui ont précédé ce débat – qu'un ministre assure la conduite à la fois du département de l'environnement et de celui de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit en fait que d'une sorte de retour aux sources, puisque le ministère de l'environnement est issu des réflexions menées par la DATAR au début des années soixante-dix.

Cette alliance, en tout cas, je l'ai souhaitée. Elle existe d'ailleurs déjà dans nombre de pays d'Europe du Nord, ce qui suffit à montrer sa fonctionnalité.

Elle repose sur plusieurs caractères communs. L'une et l'autre de ces politiques répondent à des préoccupations de long terme et, dans l'une et l'autre, l'anticipation et la prévention sont donc au cœur de l'action. Elles permettent toutes deux de juger l'impact et la réversibilité des décisions publiques ou privées sur le territoire, l'environnement, la nature, et, bien sûr, les hommes, et, ensuite, si nécessaire, d'y porter remède.

Ces deux politiques, enfin, traitent de sujets pour lesquels les mécanismes de marché n'assurent pas toujours une régulation satisfaisante.

Je ne donnerai qu'un seul exemple afin d'illustrer cette cohérence et cette complémentarité.

Lorsque vous constatez un pic de pollution, il s'agit sans aucun doute d'un problème de qualité de l'air qui relève du ministère de l'environnement. Lorsque vous vous demandez pourquoi ce pic de pollution existe et, surtout, comment le traiter de façon structurelle, il s'agit alors au moins autant d'un problème d'aménagement du territoire, d'urbanisme, qui impose de réfléchir sur nos infrastructures que, d'un problème strictement environnemental.

Ainsi, la réflexion sur l'intermodalité en matière de transports, sur le transport combiné, sur les moyens de déplacements mis en œuvre dans nos villes, relève de façon indéniable de ces deux politiques.

La lecture que vous ferez du budget de l'aménagement du territoire ne peut, dans ce cadre, être totalement dissociée de celle que vous ferez ensuite du budget consacré à la protection de l'environnement. Les politiques que nous mettons en œuvre dans les deux départements de mon ministère seront en effet de plus en plus souvent imbriquées. Il ne s'agit plus d'opposer aménagement et protection de l'environnement, mais, au contraire, de les réconcilier et de conjuguer nos efforts.

Ma seconde remarque, c'est que l'aménagement du territoire ne saurait se résumer à un exercice comptable.

**M. Patrick Ollier**. Très juste !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement**. Les budgets les plus généreux restent sans lendemain s'ils ne s'inscrivent pas dans un cadre politique clair et global, M. Balligand l'a rappelé et l'a démontré à l'envi.

Sachez que, depuis cinq mois, j'ai eu le temps de prendre toute la mesure des questions soulevées et restées sans réponse, des instruments obsolètes ou inexistantes, des fonds jamais abondés. J'y reviendrai.

La réforme de la loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire est demandée par les élus et les acteurs de terrain, qui souffrent de la situation de blocage dans laquelle les ont plongés les insuffisances et surtout la non-application de la loi du 4 février 1995.

**M. Patrick Ollier**. Appliquez-la donc !

**M. Jean-Pierre Balligand**. Elle est inapplicable !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement**. La lecture que vous ferez du budget de l'aménagement du territoire s'inscrit donc aussi dans le cadre de ce chantier que nous avons ouvert avec les acteurs concernés ; je reviendrai également sur ce point.

Ma troisième remarque porte sur la nature de l'intervention publique. Je suis satisfaite de vous présenter un budget en progression sensible et d'avoir ainsi les moyens suffisants pour mener à bien les actions que nous entendons privilégier.

Mais l'efficacité d'une politique – beaucoup d'entre vous l'ont rappelé, M. Coussain, par exemple – ne se mesure pas seulement à l'aune de la progression d'un budget ou de son ampleur en valeur absolue. Elle se mesure aussi à sa capacité à produire des actions transversales, à faire évoluer les pratiques, les comportements et les façons de raisonner.

Plus que dans tout autre domaine, mon ministère a, dans les politiques d'aménagement du territoire, un rôle d'aiguillon. De sa capacité à convaincre, de sa pugnacité dépendent bien des décisions prises par d'autres ministères, par d'autres collectivités.

Les initiatives prises récemment par Jean-Claude Gaysot en faveur du tramway dans dix villes françaises, ou bien la refonte, avec Louis Le Penec, du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole dans les zones d'excédent structurel, principalement bretonnes, sont de parfaits exemples du caractère transversal et complémentaire de nos politiques.

Il en va de même de la volonté récemment affichée de faire de la Corse une vitrine des énergies renouvelables. En accord avec Christian Pierret et le ministère de l'industrie, bien sûr, mais aussi en accord avec EDF, il s'agit d'améliorer le confort des usagers, de diminuer les coûts de la desserte, mais aussi de développer ce secteur avec une arrière-pensée économique : faire de la Corse une vitrine des énergies renouvelables pour l'ensemble des îles de la Méditerranée ; c'est cela l'enjeu.

Enfin, et ce sera ma dernière remarque introductive, nous avons souhaité prendre notre juste part à l'effort commun de maîtrise de la dépense publique. On ne peut à la fois plaider collectivement pour une maîtrise nécessaire des dépenses et expliquer individuellement que le montant de ses propres crédits n'est pas négociable.

Certes, les administrations du ministère de l'environnement et de la DATAR sont toutes deux de création récente. Leurs moyens demandent donc à être renforcés et, surtout, à être utilisés avec efficacité. Cela justifie l'augmentation de 6,06 % du budget de l'aménagement

du territoire et de 3,4 % globalement pour mes deux budgets. Je ne suis pas sûre que, dans le cadre contraint qui est le nôtre, il soit raisonnable de demander une croissance des crédits bien supérieure, à moins de faire dès à présent des choix sur des sujets qui en sont encore au stade de la réflexion et qui méritent une large concertation,...

**M. Jean-Pierre Balligand.** Très juste !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... comme M. Daniel Paul l'a rappelé.

J'entends être jugée non seulement sur les chiffres de mon budget pour 1998 mais, plus encore, sur ceux des exercices à venir. C'est dans la durée, la persévérance – c'est le terme que vous avez employé, monsieur Rodet – qu'il conviendra d'évaluer l'effort public en faveur de l'aménagement du territoire.

Permettez-moi maintenant d'entrer dans le vif du sujet.

Le budget que je vous présente aujourd'hui affiche, par rapport à la loi de finances initiale votée en 1997, une progression de 6,06 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 2,82 % en dépenses ordinaires et autorisations de programme. C'est là une forte augmentation, et vous avez bien voulu souligner, monsieur le rapporteur spécial, qu'il s'agissait d'une des plus fortes augmentations au sein de la loi de finances.

Au-delà de cette croissance, ce budget traduit surtout une rupture avec la décroissance en marches d'escalier qui a marqué le budget de l'aménagement du territoire de 1994 à 1997 inclus : moins 5 % en 1995, moins 12 % en 1996, moins 14 % en 1997. De 1994 à 1997, ce budget a diminué de 27 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 38 % en dépenses ordinaires et autorisations de programme.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Maintenant, le budget est volontariste !

**M. Patrick Ollier.** Tout ne dépend pas des chiffres, madame le ministre !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** En réalité, cette décroissance avait commencé plus tôt. Le milliard de francs d'autorisations de programme qu'avait obtenu en 1994, au titre de la PAT, le ministre chargé de l'aménagement du territoire pour accompagner la future loi d'orientation a été divisé par deux, dans les semaines qui ont suivi le vote du budget, par la voie d'annulations de crédits : moins 496 millions sur un milliard. Quant aux 2 milliards de francs d'autorisations de programme obtenus en 1995 au moment même du vote de la loi d'orientation, ils ont été réduits, dans les semaines qui ont suivi, de plus de 35 %, toujours par la voie d'annulation de crédits : moins 720 millions de francs sur deux milliards. Voilà qui fait beaucoup. Sans parler du milliard de francs annoncé pour le FNDE, milliard virtuel qui devait être prélevé sur les recettes de privatisation et dont nous savons bien, monsieur Ollier, puisque vous avez abordé ce sujet, qu'il a servi en fait à colmater les brèches des budgets de M. Juppé.

Le budget que je vous présente au titre de l'aménagement du territoire est donc en rupture nette avec les années passées. Cette augmentation est la traduction de trois éléments quantifiés, mais contrastés, et d'une volonté politique renouvelée.

Le premier élément quantifié concerne les crédits de fonctionnement alloués à la DATAR. Je vous rappelle que ces crédits de fonctionnement ne constituent que

5 % du budget de l'aménagement du territoire. Vous l'avez souligné, ils sont en réduction sensible, de 3,83 %. Loin de le nier, je l'assume, mais en le déplorant, car c'est au gouvernement précédent qu'il faut imputer la responsabilité de cette décision, M. Vasseur et M. Ollier ont fait mine de l'oublier. Le contrat passé par mes prédécesseurs avec le ministère du budget se traduit par la suppression de deux emplois.

**M. Philippe Vasseur.** Alors, rien ne change ?

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** C'est un engagement pluriannuel qu'il fallait bien respecter, mais il a été pris par le gouvernement auquel vous avez participé !

**M. Philippe Vasseur.** Il est d'autres engagements que vous ne respectez pas ! C'est trop facile !

**M. le président.** S'il vous plaît !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Enfin et surtout, cette réduction est liée à l'annulation d'un reliquat de crédits non utilisés de 2 millions de francs, soit la moitié à peu près de la diminution.

Par ailleurs, s'agissant toujours des dépenses de fonctionnement, j'ai plaidé pour une plus grande visibilité des dépenses de la DATAR en ce qui concerne son activité à l'étranger, et je reviendrai sur ce point en répondant à vos questions.

Vous l'avez noté, la DATAR emploie soixante-dix personnes dans ses bureaux à l'étranger. Ce personnel n'apparaissait pas dans le tableau des emplois. Il m'a semblé de bonne gestion de mettre fin progressivement à cette situation. C'est pourquoi vous avez vu apparaître dans le tableau des effectifs présentés dans le « bleu » la création de 28 emplois. Près de 40 % des emplois de la DATAR à l'étranger figureront donc dès 1998 dans le tableau des effectifs. Je compte poursuivre ce transfert et cet effort de transparence l'année prochaine.

A ce jour, la DATAR compte 141 emplois, dont cinquante-huit titulaires. Elle emploie, je l'ai dit, soixante-dix dans ses bureaux à l'étranger. M. le rapporteur spécial de la commission des finances l'a souligné, c'est trop peu.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est exact !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** J'ai indiqué que 5 % des crédits de la DATAR sont des crédits de fonctionnement. En conséquence, les 95 % restants sont consacrés aux interventions de la délégation : primes d'aménagement du territoire, fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

La dotation affectée à la prime d'aménagement du territoire – la PAT – sera en 1998 de 320 millions de francs en autorisations de programme comme en crédits de paiement, soit une augmentation, qui ne vous a pas échappé, de 106 % en CP et de 28 % en AP. Compte tenu des reports de crédits, heureusement en diminution, et des décisions prises en CIALA qui ne seront pas suivies d'engagements effectifs, la capacité d'engagement sera, en 1998, de 720 millions de francs.

**M. Yves Coussain.** Ce sera moins qu'en 1997 !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Si le nombre de dossiers présentés, environ 200 par an, est identique à celui des années précédentes, ce montant sera normalement suffisant. Le taux de rejet des dossiers présentés s'établit à 12,5 % en



moyenne au cours des cinq dernières années, ce qui est faible, mais une moins grande sélectivité dans la procédure du CIALA risquerait à mes yeux de se traduire par l'octroi de primes à des dossiers peu fiables, peu durables, peu crédibles.

**M. Marc Laffineur.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le constat s'impose : le nombre et surtout le poids des dossiers dérogatoires sont décidément trop importants.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Ils sont significatifs de l'inadaptation partielle de la PAT aux formes actuelles de créations d'emplois durables et aux objectifs de l'aménagement du territoire. Je m'interroge, par exemple, sur le maintien de la barre minimale de vingt emplois pour bénéficier de cette aide ou sur les moyens d'une plus grande synergie entre les différents intervenants, dont M. Laffineur a souligné la diversité, ce qui conduit parfois à faire n'importe quoi, comme cela a été dit.

Trois priorités marqueront désormais l'emploi de la PAT.

D'abord, le soutien à l'accueil des projets d'investissement dits « internationalement mobiles ». M. Rigal et M. Coussain ont souligné le danger qu'il pouvait y avoir à parier sur des projets plaqués sur des territoires et trop mobiles au regard de nos objectifs à long terme. Nous serons très vigilants lors de l'examen des critères qui permettront de soutenir des projets de ce type. Nous souhaiterons à l'avenir qu'ils permettent d'accompagner des démarches d'aménagement du territoire cohérentes et ne soient pas plaqués de façon artificielle sur des projets territoriaux.

Deuxième priorité, le soutien à l'accueil d'investisseurs dans les zones d'aménagement du territoire qui connaissent une situation économique et industrielle particulièrement dégradée.

Troisième priorité, le soutien aux financements d'investissements de taille plus modeste susceptibles de fixer des activités durables dans des zones d'aménagement du territoire peu industrialisées et connaissant des difficultés démographiques.

En un mot comme en cent, la PAT doit être au service de l'ensemble des investissements, quelle que soit leur taille, à la condition que leur contribution à l'aménagement du territoire soit évaluée préalablement. Au-delà du volume des investissements et des emplois créés, il faut porter un regard critique sur son impact territorial. La PAT n'est pas une procédure à banaliser, elle doit être une méthode de fécondation de projets.

Les crédits consacrés au Fonds national d'aménagement et de développement du territoire s'établiront en 1998 à 1 300 millions de francs en autorisations de programme et 1 100 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits sont la reconduction, à 8 millions près, des crédits de 1997. Ils permettront de respecter les engagements pris par l'Etat dans le cadre des contrats de plan Etat-régions - 162 millions au titre IV, 520 millions au titre VI - comme dans le cadre d'engagements pris à la périphérie de ces contrats. Ils permettront aussi de donner aux préfets de région, dans le cadre de la section locale du fonds, et au CIAT, dans le cadre de la section générale, la possibilité d'accompagner le financement d'équipements nouveaux qui, sans l'intervention du fonds, ne seraient pas mis en œuvre.

Là encore, je serai exigeante. Le fonds ne répond aujourd'hui que très imparfaitement à sa mission d'aménagement du territoire. Les dossiers présentés sont hétérogènes, d'un intérêt inégal, voire pour certains éloignés de toute préoccupation vraie d'aménagement du territoire.

Souvent, les projets présentés ont été repoussés par d'autres ministères...

**M. Jean-Pierre Balligand.** Eh oui !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... et ils tentent leur ultime chance au FNADT.

Le prochain CIAT pourrait annoncer une révision des principes et des règles d'attribution de ce fonds. Le FNADT, comme la PAT, dont il conviendra de s'assurer de la réelle complémentarité, doivent être entièrement mis au service des objectifs politiques définis par les pouvoirs publics.

S'il n'est pas question de faire du FNADT une PAT *bis*, il ne me paraît pas absurde, en revanche, que le fonds contribue au financement, selon des clés restant à préciser, des équipements publics ou collectifs nécessaires à la création, au maintien ou à l'extension d'activités industrielles ou tertiaires ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement ou d'ingénierie.

La préférence sera néanmoins donnée aux projets d'équipement, pas nécessairement liés à des installations industrielles mais favorisant les démarches d'intercommunalité. Vos suggestions, monsieur Balligand, constituent d'utiles contributions à notre réflexion en ce domaine.

Quelle que soit son efficacité, le FNADT doit servir d'aiguillon et de catalyseur pour le financement d'un certain nombre d'équipements, mais je ne crois pas que le budget de la DATAR, c'est-à-dire la PAT et le FNADT, puisse être considéré comme l'instrument financier unique en matière d'aménagement du territoire. Si tel était le cas, l'aménagement du territoire serait une politique marginalisée et non plus une politique partagée, ce que, bien évidemment, je refuse. C'est pourquoi je me réjouis que l'effort financier consenti par la nation en faveur de l'aménagement du territoire soit le fait d'un très grand nombre de départements ministériels et de collectivités territoriales. Les concours de l'Etat, directs ou indirects, en faveur de l'aménagement du territoire sont, vous l'avez rappelé, monsieur Leyzour, supérieurs à 60 milliards de francs.

Les fonds européens apportent également une contribution substantielle à l'effort d'aménagement du territoire : plus de 15 milliards de francs par an, quelque 85 milliards de francs sur cinq ans, près d'un tiers du montant des contrats de plan. Je sais que nombre d'entre vous sont inquiets des conséquences qu'aura la réforme des fonds structurels. L'élargissement de l'Union va provoquer une concentration des aides communautaires et, simultanément, la réduction des zones éligibles, ce qui aboutira, et je le déplore, à l'exclusion des régions qui en bénéficiaient jusqu'alors. Sachez que je m'impliquerai fortement dans la négociation qui s'amorce pour que le nouveau programme ne soit pas en contradiction avec la politique française d'aménagement du territoire.

Mais, je dois le reconnaître, la tâche n'est pas des plus aisées. Il n'y a pas, au niveau européen, de conseil des ministres de l'aménagement du territoire. Les fonds structurels sont discutés au sein de l'ECOFIN, du conseil pour les affaires générales ou du conseil des ministres de l'agriculture. A cet égard, alors que la révision de la politique agricole commune s'effectuera parallèlement à celle

des fonds structurels, il conviendra de ne pas sacrifier la seconde dans l'espoir de bénéficier davantage de la première. Le taux de retour de nos contributions doit être mesuré de manière globale, et non par instrument. Je ne saurais trop plaider pour que votre assemblée se saisisse de cette question. Je pense que ce débat sur les fonds structurels ne doit pas être réservé à une petite escouade de spécialistes de cette question mais qu'il doit être largement démocratisé. (*« Très bien ! » sur de nombreux bancs.*)

**M. Michel Bouvard.** Il faut contrôler l'Europe !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Permettez-moi, avant de conclure, de vous dire un mot de la révision de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, annoncée par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale le 19 juin dernier. M. Ollier a tenté de nous en convaincre : la LOADT avait tout prévu et il suffisait de l'appliquer.

**M. Michel Bouvard.** C'est la vérité !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** L'exercice, monsieur Ollier, s'est révélé ingrat, vous en conviendrez avec moi. Deux ans et demi après le vote de cette loi, de nombreux textes manquent à l'appel, dont le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges a dressé un panorama exhaustif. Des mesures financières sont inutilisables, le pari en matière de maîtrise du développement du territoire s'est avéré vain.

Il n'est pas question ici de mettre en cause la sincérité des convictions et la passion, qui a quelque chose d'émouvant, démontrées par les parlementaires qui se sont battus pour qu'un grand débat soit mené sur l'aménagement du territoire et pour qu'une loi à la mesure des enjeux soit adoptée. Simplement, l'enfer est pavé de bonnes intentions et, si cette loi n'est pas tout à fait l'enfer, elle n'est, en tout cas, pas le paradis, et il me paraît légitime de tenter de l'améliorer.

Je donnerai deux exemples illustrant cette nécessité.

Comment sortir du moratoire décidé par le gouvernement Balladur sur les services publics alors que l'article 29 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire s'est révélé à peu près inapplicable, ce que le Conseil d'Etat a malheureusement mis en évidence ?

Comment réaliser l'exercice du schéma national ? Si des discours extrêmement volontaristes peuvent être tenus à cette tribune, il n'en est pas de même des discours plus privés, et nous sommes les uns et les autres d'accord – si l'on en croit les avis qui ont été exprimés lors de la dernière réunion du conseil national d'aménagement du territoire – pour dire que l'exercice est à la fois infaisable et dérisoire.

Infaisable parce que nous sommes confrontés finalement à deux hypothèses de travail : soit on réalise un catalogue des desiderata des uns et des autres, espèce de stock dans lequel les pouvoirs publics puisent, au gré des opportunités politiques et des disponibilités financières, tel ou tel projet,...

**M. Patrick Ollier.** Il ne faut pas faire cela !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... soit on élabore un document mou d'incantations à caractère général susceptibles de faire l'unanimité, chacun imaginant pouvoir utiliser telle ou telle disposition floue et ambiguë afin de promouvoir le

projet qu'il défend pour sa région ou sa ville. Il me semble que la grande ambition de la LOADT mérite beaucoup mieux. M. Ollier ne me contredira pas car il était suffisamment mécontent des tentatives d'élaboration du schéma...

**M. Patrick Ollier.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... pour partager, à ce stade de la discussion, l'avis défendu par M. Balligand, à savoir qu'il faut d'abord être capable de dégager les grandes orientations d'un schéma national – orientations qu'il faut inclure dans la loi – pour travailler ensuite à la rédaction des schémas de service et des schémas régionaux. Je reviendrai ultérieurement sur ce point.

Nous ne faisons en tout cas qu'amorcer le processus de révision de la loi. Je n'ai pas engagé ce travail avec l'esprit polémique, idéologique et étroit que certains craignaient. Je souhaite que la consultation des acteurs concernés soit la plus large possible. Elle a déjà commencé.

**M. Adrien Zeller.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le CNADT s'est réuni et j'ai annoncé à cette occasion que je souhaitais renforcer son poids et le réunir plus souvent. Les commissions parlementaires concernées ont été tenues informées et le seront encore plus largement à l'avenir ; comme M. Daniel Paul nous en a priés tout à l'heure, nous commençons la préparation de rendez-vous qui permettront d'associer de la façon la plus large possible la société civile, les Français à cette nouvelle phase dynamique de l'aménagement du territoire.

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Cette révision s'articulera autour d'instruments de planification comme les schémas régionaux d'aménagement du territoire qui, en l'absence de schéma national, n'ont pu être élaborés, ou les schémas de service dans les domaines aussi divers que les transports, l'enseignement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, comme MM. Coussain et Marchand l'ont évoqué, la culture ou la santé.

A ce sujet, j'ai bien noté votre souci, monsieur Rigal, de préserver un accès à l'hôpital, dans une logique de réseau maillé sur l'ensemble du territoire. C'est un souci que, à titre d'élu local et de ministre, je partage tout à fait.

La loi d'orientation « nouvelle formule » visera aussi à consolider la politique des pays. Ils doivent être conçus comme des regroupements volontaires de structures de coopération intercommunale autour d'un projet commun de développement ; simultanément, elle renforcera les pouvoirs des agglomérations en leur permettant de couvrir un territoire pertinent avec les moyens et l'autorité administrative qui seront nécessaires. Il ne s'agit pas d'inventer un nouvel échelon administratif, mais bien de donner aux collectivités locales qui en exprimeraient le besoin les moyens de mener à bien leurs projets.

Du reste, le rapporteur pour avis, M. Leyzour, résume assez bien l'inquiétude de nombre d'élus lorsqu'il écrit : « Les pays comme les bassins d'emplois peuvent être des lieux distincts de réflexion, d'études, d'émergence de projets, mais ils ne doivent pas devenir de nouvelles structures institutionnalisées. »

La révision de la loi doit favoriser la capacité des pays et des agglomérations à faire valoir leurs objectifs dans la préparation des contrats de plan de la génération suivante, celle qui commencera en l'an 2000.

Cette échéance sera aussi celle de l'entrée en vigueur des nouvelles zones d'aide européenne. En outre, elle devra être celle de la redéfinition de nos propres zonages, en synergie avec les décisions européennes. J'ai bien conscience que la succession des différentes strates de zonage pose des problèmes de lisibilité et qu'elle renforce de surcroît les effets de frontière. Mais vous comprendrez que je ne propose pas dans l'immédiat de les modifier. Là encore, une large concertation est nécessaire. Mais je considère que c'est l'un des grands chantiers des prochains mois, indispensable à la simplification des procédures à laquelle vous nous avez appelés, monsieur Laffineur.

Le texte que nous soumettrons à la représentation nationale l'année prochaine encouragera les politiques interrégionales de massifs et leur inscription dans des contrats de plan au contenu rénové par les projets des pays ou des agglomérations. J'aurai l'occasion dès le prochain CIAT, en décembre, de dessiner à votre intention les grandes orientations de cette politique.

L'objectif est ambitieux, la méthode nouvelle. Il s'agit de mettre fin à la planification « plaquée » depuis Paris sur la réalité du terrain. Nous serons tous d'accord sur le diagnostic et sur les propositions. Il est nécessaire de promouvoir une conception ascendante, et non plus descendante, du développement à partir du terreau des petites entreprises, qui sont désormais les principaux foyers d'emploi, à partir des projets de pays et des nouvelles agglomérations.

**M. Patrick Ollier.** C'est ce que nous avons prévu !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Et que vous n'avez pas fait !

**M. Adrien Zeller.** Et vous-mêmes, vous n'avez pas fait grand-chose pendant dix ans.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** A cet égard, je souhaite que l'ensemble des instruments créés en appui aux politiques d'aménagement du territoire soient réexaminés. Pour ceux d'entre eux qui ont été dotés, notamment le FNADT et la PAT, l'efficacité est inégale. D'autres, comme le FITTVN, ont été détournés de leur objet premier...

**M. Michel Bouvard.** Il va même servir à boucher les trous de la voirie !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... et mis pour partie au service d'autres politiques que l'aménagement du territoire.

Le FITTVN sera doté en 1998 de 800 millions de francs de plus qu'en 1997 ; 3,9 milliards de francs pour mettre en œuvre des projets innovants...

**M. Michel Bouvard.** Et boucher des trous dans la voirie !

**M. le président.** Monsieur Bouvard !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... privilégiant l'intermodalité et la complémentarité entre les différents modes de transport.

Enfin, un fonds, pourtant indispensable pour dynamiser le tissu économique des zones rurales ou faiblement urbanisées, notamment au profit des petites entreprises, n'a pas été doté. Il s'agit du Fonds national de développement des entreprises. Je peux vous annoncer l'accord de principe du Gouvernement et du Premier ministre pour le doter dès 1998.

**M. Michel Bouvard.** Très bien.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le Fonds de gestion de l'espace rural a fonctionné essentiellement, en 1997, grâce à des reports de crédits – 303 millions de francs de l'année passée –...

**M. Michel Bouvard.** Que les décrets d'avances de juillet ont supprimés !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... ce qui a conduit, pour cause de non-utilisation d'une bonne part de ces crédits, à un gel important. En 1998, une somme de 140 millions de francs permettra d'abonder ce fonds. J'espère que nous pourrons en redéfinir les modalités d'utilisation pour les cibler sur les besoins des petites collectivités locales et privilégier les dynamiques de pays et l'intercommunalité.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**M. Patrick Ollier.** Et les zones de montagnes ? (*Sourires.*)

**M. Michel Bouvard.** J'allais poser la question !

La révision de la LOADT doit permettre une « remise à plat » de ces outils. Il conviendra ensuite de mesurer sur le terrain leur efficacité réelle. L'enjeu n'est pas seulement de faire évoluer les textes, mais de réorienter, lorsque le besoin s'en fait sentir, les choix qui ont été faits pour s'assurer qu'on « colle » aux objectifs affichés et aux besoins du territoire.

Enfin, la loi de 1995 avait instauré le conseil national de l'aménagement et du développement du territoire, instance consultative composée d'élus, de représentants du monde associatif et de personnalités qualifiées. Le CNADT ne s'est réuni que trois fois. Comme votre rapporteur pour avis, je pense qu'il faudra qu'à l'avenir ses réunions soient plus fréquentes.

**M. Patrick Ollier.** Et la commission permanente ?

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le budget que je vous ai présenté, les textes que nous préparons, la LOADT, et ultérieurement – mais ce sera l'objet d'une autre discussion – la réforme de l'utilité publique, doivent nous permettre de donner un nouvel élan à l'aménagement du territoire, pour une politique ambitieuse au service des usagers qui permette simultanément de protéger leur environnement et de créer des emplois. Il nous faut relever le défi de l'aménagement et du développement non pas du territoire, mais des territoires. Il nous faut reconnaître la diversité territoriale non pas comme un obstacle mais souvent comme une opportunité de développement. Il s'agit aussi – et M. Balligand a bien insisté sur ce point – d'éviter la tentation du misérabilisme, d'éviter d'opposer les territoires ruraux qui seraient en difficulté et les territoires urbains qui seraient riches et dynamiques. Nous avons intérêt à recoudre les territoires déchirés, qu'il s'agisse des zones rurales, des zones de montagne, des zones du littoral ou des banlieues de villes de plus en plus petites confrontées à des problèmes de plus en plus difficiles.

Il s'agit de mettre en place un développement durable qui optimise l'ensemble des ressources dans le souci de permettre aux générations futures d'en disposer pour leurs propres besoins. Vous l'aurez compris, je ne parle pas ici seulement des ressources naturelles, mais aussi bien sûr des ressources culturelles, économiques, territoriales et humaines. L'aménagement du territoire ne doit plus,

comme cela a été trop souvent le cas dans le passé, servir de prétexte à des opérations dépourvues de justifications économiques. Il doit être aussi soucieux des règles de la démocratie, favoriser le débat, permettre l'accès équitable de tous aux équipements et aux services publics. En un mot, il doit redistribuer le développement dans une logique de solidarité. Cette question n'est pas seulement géographique ou économique, elle est aussi environnementale, sociale, culturelle et politique au sens noble du terme. Je suis convaincue, avec une majorité de Français, qu'il s'agit là d'un des grands chantiers de cette fin du millénaire. Je sais pouvoir compter sur votre appui, au-delà des clivages politiques de cette assemblée.

Après cette présentation du budget de l'aménagement du territoire, et avant de répondre aux remarques que les rapporteurs et les représentants des différents groupes politiques ont formulées en début de séance, je tiens à dire combien le maître mot de cette matinée me paraît être le mot « persévérance ». Nous sommes au tout début d'un long travail, d'un chantier pluriannuel. Je suis prête à relever ce défi et je n'ose imaginer que vous ne seriez pas à mes côtés pour le faire.

J'en viens maintenant aux questions que vous avez posées.

M. Rodet a dressé un bilan assez critique et, semble-t-il, très lucide des emplois créés grâce à la DATAR par les investissements étrangers. J'ai eu l'occasion de dire que l'une des raisons de cet état de fait tient à une faiblesse structurelle de la DATAR, qui est le peu de moyens dont elle dispose.

Nous souhaitons – c'est important de le dire – renforcer sa présence à l'étranger, la rendre plus efficace. En effet, la situation n'est pas totalement satisfaisante, d'autant que les postes d'expansion économique, la délégation aux investissements internationaux mènent des actions parallèles et pas toujours en synergie – et je ne parle pas des initiatives des régions, des départements ou des grandes villes, sur lesquelles M. Rodet ou M. Laffineur ont tenu à insister.

J'entends mettre de l'ordre au sein des services de l'État...

**M. Marc Laffineur.** Bon courage !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... afin que la dimension prioritaire de la politique d'accueil des investissements internationaux soit prise en compte de façon efficace, en évitant d'opposer les différents niveaux d'intervention, en faisant en sorte, au contraire, que les décisions d'implantation d'installations industrielles étrangères tiennent compte des besoins des territoires, de leurs potentialités et des dynamiques qui y sont à l'œuvre. En d'autres termes, j'entends que soient écartées les pratiques clientélistes. Je compte naturellement sur la DATAR pour mettre en œuvre ces orientations.

Vous avez insisté, monsieur Leysour, sur la nécessité de travailler en étroite concertation dans plusieurs domaines, celui de la loi, des fonds structurels et celui du débat budgétaire. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de le faire. Je vous assure de ma grande disponibilité pour venir « plancher » devant les commissions de l'Assemblée nationale quand vous le jugerez utile sur des sujets complexes, sur lesquels se tiennent fréquemment des réunions internationales et sur lesquels, me semble-t-il, les parlementaires doivent être régulièrement informés.

Sur ces chantiers, nous travaillons bien sûr en étroite collaboration avec le ministre de l'économie et des finances, mais également avec le ministre des affaires

européennes et, sans vouloir préjuger leur disponibilité, je crois qu'ils seront eux aussi très heureux de venir exposer l'avancée de nos travaux au fur et à mesure de leur déroulement.

M. Daniel Paul a insisté sur la nécessité d'inventer les outils d'une large concertation.

J'en suis convaincue, il va nous falloir faire évoluer, au cours des mois et des années à venir, la notion même d'utilité publique et la façon dont on élabore la décision et la déclaration d'utilité publique. Mais avant d'en arriver aux discussions sur les modalités de la réalisation, nous avons impérativement besoin de mener un débat très en amont, qui porte sur son opportunité.

**M. Michel Bouvard.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Sur les grands projets d'infrastructures, mais pas seulement sur ces projets-là, nous avons souvent besoin d'examiner plusieurs hypothèses de travail, plusieurs alternatives modales. C'est une évolution qui s'est imposée, petit à petit, sur laquelle tout le monde est aujourd'hui d'accord.

Inventer les outils de cette large concertation paraît donc indispensable. Là encore, j'aurai le plus grand souci du Parlement pour que les modalités de travail tiennent compte de votre expérience passée et de vos souhaits.

Votre intervention, monsieur Vasseur, m'a beaucoup intéressée, et pas seulement parce que vous avez vociféré qu'il fallait agir en coupant la parole à la première femme qui s'exprimait à l'Assemblée ce matin...

**M. Philippe Vasseur.** Ce n'est pas un argument !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... mais parce qu'il me semble qu'en la matière – et je le regrette – vous avez vous-même beaucoup parlé et peu agi, beaucoup produit de papier et peu construit.

Je voudrais vous faire la liste des points inappliqués, et inapplicables, de la loi Pasqua.

Outre le schéma national d'aménagement du territoire dont j'ai parlé, les schémas sectoriels sont pour la plupart en panne ; aucune directive territoriale d'aménagement n'a encore été mise en place, pas plus que les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire.

**M. Marc Laffineur.** Faites-le !

**M. Patrick Ollier.** C'est ce que nous demandons !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le groupement d'intérêt public d'évaluation n'est pas né, la délimitation des pays n'est pas faite, la loi quinquennale sur le financement des contrats de plan, reportée d'un an, n'a même pas été présentée,...

**M. Michel Bouvard.** Vous aviez dit que vous le feriez en septembre !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... le fonds de gestion de l'espace rural vidé de son contenu (*Protestations sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie ! On vous donne la réponse à vos questions !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le fonds national de développement des entreprises n'a pas été doté, l'intercommunalité, la

clarification des compétences, la péréquation entre les régions riches et les régions pauvres n'ont pas été faites, alors que la loi Pasqua s'y engageait pourtant.

**M. Philippe Vasseur.** Mais faites-le donc !

**M. Patrick Ollier.** Elle s'engageait à le faire en vingt-cinq ans, pas en deux.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Pour résumer, vous vous êtes contentés de rêver très fort, et le réveil est extrêmement rude, monsieur Vasseur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. François Vannson.** C'est comme nous quand nous avons pris votre suite en 1993. Nous avons vu les déficits !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Cette loi est inapplicable. Si vous êtes honnêtes, vous devez le reconnaître. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, pour une fois qu'on encense le rêve dans cet hémicycle, le silence convient. Poursuivez, madame le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Si votre liste de questions, monsieur Vasseur, m'a aussi passionnément intéressée, c'est parce qu'elle reprend de façon presque exhaustive la liste des manques, des insuffisances et des dispositions inapplicables de cette loi.

**M. Philippe Vasseur.** Vous allez répondre, alors ?

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** J'entends tenir les promesses, non pas les vôtres, formulées le 10 avril 1997 et qui doivent être considérées comme des promesses électorales puisque l'Assemblée nationale a été dissoute à peine dix jours plus tard, mais celles qui ont été prises par le Premier ministre dès sa déclaration de politique générale.

**M. Alain Barrau.** Très bonne réponse !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il s'est engagé à restaurer les conditions d'un aménagement équilibré et harmonieux du territoire en pariant sur les ressources de ses territoires et sur les démarches de développement local.

**M. François Vannson.** C'est du pipeau ! On veut du concret.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il s'est engagé à reprendre les chantiers promis et à les mener à leur terme. La clarification des compétences des collectivités est en effet indispensable, la solidarité financière entre les régions riches et les régions pauvres est nécessaire.

**M. Michel Bouvard.** Il faut voir les charges, en effet.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** L'articulation entre le monde rural et les activités agricoles qui s'exercent sur ce territoire sont aussi indispensables.

Cela dit, je suis tout à fait convaincue que vous auriez aimé voter ce budget,...

**M. Yves Cochet.** Oui !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... puisque bien des priorités que vous avez affichées vous-mêmes l'année dernière sont non seulement maintenues mais financées cette année.

Je voudrais vous en donner quelques exemples.

Nous avons dans le budget pour 1998 une somme de 88 millions de francs pour mettre en place le plan pour le monde rural et le plan « espace central ».

**M. François Vannson.** On va vous demander des subventions !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Nous avons respecté nombre des orientations que vous avez dégagées au cours des années précédentes, concernant par exemple le pôle européen de développement de Longwy ou Euro-Méditerranée. Sur tous ces projets dont nous ne contestons pas le fondement, je trouve indispensable de rappeler qu'il s'agit dans notre esprit d'aller de l'avant et de respecter une certaine continuité. Les engagements pris par le précédent gouvernement à l'égard de la ville de Marseille ou à l'égard de Longwy, ou encore les plans « monde rural » ou « espace central » seront largement financés. La démarche ira de l'avant.

Je souhaite, sans polémiquer outre mesure, apporter des précisions. En effet, je crois nécessaire de vous informer que le plan pour l'avenir du monde rural, dont le principe n'est pas contesté, sera retravaillé en accord avec M. Le Pensec dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation agricole. Nous souhaitons faire en sorte qu'on n'aborde pas, de façon séparée, l'agriculture, d'une part, sans tenir compte de son impact territorial, et le monde rural, de l'autre, sans prendre en compte le fait qu'une des activités essentielles dans le monde rural, c'est, bien sûr, l'agriculture.

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Autre élément d'information concernant cette fois le plan Massif central : j'ai eu l'occasion, lors du congrès de l'association des élus de la montagne qui s'est tenu à Bastia le 24 octobre dernier, de dire comment ce plan devait s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire national, répondre aux préoccupations des Français. Je tiens donc à ce plan, dont les lignes seront précisées par le prochain CIAT. Je tiens surtout à ce qu'il ne se résume pas à une liste de projets non financés qui quadrillent l'espace Massif central sur cinq régions d'un réseau d'autoroutes et de TGV qui permettraient aux populations de rêver sans améliorer leurs conditions de vie au jour le jour.

C'est pourquoi je souhaite faire de ce chantier un schéma exemplaire du développement durable permettant de parier non pas sur quelques grands pôles de développement urbain, le reste du territoire étant voué à être traversé par des infrastructures qui le couperaient mais ne le desserviraient pas, mais d'engager une démarche qui intéresse une part croissante de ce territoire et qui insiste plus sur le développement de pôles d'équilibre urbains, petites villes ou gros bourgs, que sur une ou deux grandes villes stérilisant les ressources de la région.

Je n'insiste pas sur les questions de M. Vasseur. J'ai déjà développé les sujets qu'il a évoqués dans mon intervention liminaire. Vous me permettrez simplement d'ajouter, monsieur Vasseur, le malaise que j'éprouve à l'idée de reprendre à mon compte le mot « désenclavement ». Ce concept a été utilisé à l'envi pendant des années pour masquer en fait le déménagement rapide du territoire. Je préfère substituer au mot « désenclavement », celui de « desserte ».

**M. Patrick Ollier.** En vue du désenclavement !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il me semble mieux démontrer qu'il ne s'agit pas de vider les villes moyennes au profit des grandes villes et de Paris, mais de faciliter des mouvements d'aller et retour entre les territoires ruraux et urbains.

**M. Philippe Vasseur.** Je ne fais pas d'objection sur ce point.

**M. Marc Laffineur.** Le désenclavement est parfois aussi une réalité !

**M. François Vannson.** Du moment que nous avons des routes, peu importe le mot !

**M. le président.** Dépassons la sémantique !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** M. Vergnier m'a interpellé sur les zones de revitalisation rurale. C'est un sujet qui intéresse bien des députés. L'intérêt de ces zones n'est remis en cause par personne. J'ai déjà eu l'occasion de dire combien je trouve l'idée intéressante. Tout simplement, je la crois assez mal ciblée. La preuve en est que le manque à gagner pour l'Etat sous forme d'exonérations aura été de 10 millions seulement en 1996, alors que Jean-Claude Gaudin, à cette même tribune, il y a un an, l'évaluait à 1 milliard si cette politique montait en puissance. On est très loin du milliard actuellement. Il nous faut donc revoir complètement les critères d'attribution de cette aide – définition, zonage, modalités d'affectation – et, plus généralement, les politiques ciblées par les zones de revitalisation rurale.

**M. Patrick Ollier.** Absolument !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur Ollier, puisque j'ai déjà évoqué votre affirmation selon laquelle la loi d'orientation avait tout prévu, je vous répondrai simplement qu'il me paraît absolument nécessaire de définir des politiques cohérentes en ce qui concerne le devenir des zones de montagne.

**M. François Vannson.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Lors de la révision de la loi, nous serons attentifs à la mise en place de procédures de concertation et de décision assurant la cohérence des zones de massif. Je le dis pour le Massif central, mais aussi pour les Alpes, le Jura, les Vosges ou les Pyrénées. Pour ce faire, nous avons tout intérêt à intensifier la coopération interrégionale.

**M. François Vannson.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Pour ma part, j'y suis résolue et je serai à l'écoute de vos suggestions pour que des outils répondant aux besoins des régions puissent être mis en place.

M. Coussain m'a redit son horreur de l'instabilité : instabilité fiscale, instabilité pour le temps de travail, mais aussi instabilité politique. Vous en conviendrez, monsieur le député, on peut difficilement imputer à la nouvelle majorité la responsabilité de la période d'instabilité politique que nous avons connue entre le mois d'avril et le mois de juin 1997. Nous prêtons la plus grande attention aux inquiétudes des entreprises en la matière. Il faut effectivement leur garantir toutes les conditions d'une installation sereine dans votre région.

Vous avez insisté, monsieur Barrau, sur la réalisation de l'autoroute A 75.

La contestation résiduelle concernait la traversée de la zone de Millau pour laquelle deux projets étaient en concurrence : le contournement ou la construction d'un viaduc. Le débat a été tranché puisque la déclaration d'utilité publique du passage en viaduc a été prise le 10 janvier 1995. Les études détaillées ont été programmées pour que l'on puisse lancer l'appel d'offres en 1998.

Je le confesse, je ne trouve pas ce choix complètement satisfaisant. Néanmoins, il semble que sa remise en cause entraînerait d'importants retards, qui ne seraient pas seulement liés à des interrogations de caractère fonctionnel de ma part, mais aussi à des difficultés de financement. Le ministre de l'équipement a sollicité l'avis du Conseil d'Etat à ce sujet. Il paraît difficile d'imaginer qu'on puisse faire financer ce viaduc par le FITTVN, après toutes les remarques judicieuses que vous avez formulées quant aux conditions d'utilisation de ce fonds.

En ce qui concerne le TGV Méditerranée, le tronçon Nîmes-Montpellier a été reporté à une phase ultérieure par le gouvernement précédent pour des motifs financiers. La nouvelle ligne s'arrêtera donc à Nîmes. Quant au tronçon Perpignan-Figueras, ligne mixte consacrée au transport de personnes et de fret, il devrait être mis en chantier très prochainement. Cette réalisation s'inscrit dans la politique de développement des alternatives au transport routier sur les voies internationales, politique que nous avons consacrée lors du sommet franco-italien de Chambéry en affichant notre souhait de voir se réaliser le TGV Lyon-Turin. Je crois donc pouvoir dire que le Gouvernement ne mégotera pas son soutien au TGV Perpignan-Figueras.

**M. Michel Bouvard.** On attend de voir les crédits !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** M. Marchand a insisté sur l'intérêt que revêtent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Avant même l'élaboration du schéma de service sur les nouvelles technologies qui sera mis en place dans le cadre de la révision de la loi d'orientation, bien des opérations seront déjà financées sur le FNADT. Lors du CIADT d'Auch, par exemple, des opérations pour un montant total de 25 millions de francs ont été financées dans le domaine de l'enseignement à distance en milieu rural, dans le domaine de la culture pour la modernisation des bibliothèques municipales, dans le domaine de la formation continue et permanente à destination des PMI-PME dans le domaine de la formation des cadres de l'Etat en région, notamment aux techniques et aux pratiques de la société de l'information.

Madame Pérol-Dumont, je partage votre analyse sur l'intérêt des délocalisations et je vois trois conditions à leur réalisation.

D'abord, l'accord et le désir réels de l'administration concernée et de chaque ministère pour jouer le jeu de cet aménagement équilibré du territoire.

**M. Adrien Zeller.** Ils ne sont jamais d'accord !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je pense notamment à la mise en place de nouveaux services ou de nouvelles administrations, dont il arrive encore parfois qu'ils soient installés d'emblée à Paris, ce qui est singulièrement choquant.

Ensuite, l'accord et le désir des personnels pour participer à l'aménagement du territoire.

**M. Adrien Zeller.** Ils ne sont jamais d'accord non plus !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Cela ne les contraint pas, eux et leurs familles, à déménager, car ce ne sont pas des personnes qu'on déplace mais des emplois. Expérience faite, 25 à 30 % des agents accompagnent leur organisme sur son nouveau lieu d'activité. Pour ceux qui ne souhaitent pas suivre leur emploi, des démarches très volontaristes sont engagées pour leur permettre de s'insérer dans un autre service de la région de leur choix, souvent d'ailleurs en Ile-de-France.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Enfin, la troisième condition d'une délocalisation est l'accord et le désir des partenaires locaux, des élus, des administrations, des collectivités territoriales pour accueillir de nouveaux venus et participer ainsi à l'aménagement de leur territoire.

Je veux dire à cet égard combien l'engagement personnel et la disponibilité des élus de la région Limousin plaident en faveur du respect des engagements de l'Etat pour la grande opération de délocalisation à propos de laquelle M. Vasseur a cru pouvoir nous donner des leçons.

Merci, monsieur Carraz, d'avoir salué l'abandon du projet de canal Rhin-Rhône qui, décidément, ne répondait pas à notre attente en matière de réduction du nombre de poids lourds sur les routes de l'axe nord-sud.

Vous soulignez l'intérêt de la réalisation du TGV Rhin-Rhône non seulement pour améliorer le transport des personnes, mais aussi pour soulager la voie conventionnelle actuelle et pour y développer le transport de marchandises en la mettant à niveau. C'est aussi ma position. Simplement, il serait déraisonnable de laisser croire qu'on peut financer tous les projets de TGV en même temps, à un rythme accéléré.

**M. Michel Bouvard.** Très bien ! Il faut établir un schéma !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je ne souhaite pas prendre position au coup par coup, mais réfléchir dans le cadre du schéma intermodal des transports de marchandises et de voyageurs qui sera élaboré au lendemain de l'adoption de la nouvelle loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire.

Evidemment, il est permis, d'ores et déjà, de préparer cette réflexion. Vous savez combien je suis attachée à l'idée que ce TGV soit réellement un TGV Rhin-Rhône et permette de relier l'Alsace et la région Rhône-Alpes via la Franche-Comté et la Bourgogne. Tout peut être dit sur le phasage des travaux. La réalisation, dans un premier temps, du tronçon Mulhouse-Besançon n'est contestée par presque personne. Au-delà, il est nécessaire de reprendre l'ensemble des études, environnementales, fonctionnelles, économiques, financières, en n'éliminant pas le recours éventuel à la technologie pendulaire pour permettre à ceux qui ne seraient pas servis dans la première tranche de travaux d'être quand même satisfaits pour la desserte quotidienne.

**M. Roland Carraz.** C'est une réponse très inquiétante pour les Bourguignons !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je reviens, madame Pérol-Dumont, à la question des services publics en milieu rural, ne l'ayant évoquée que de façon lapidaire. Le moratoire suspendant la fermeture des services publics en milieu rural est pro-

rogé, mais il s'agit d'une mesure transitoire. Il nous faudra évidemment réfléchir à la façon de sortir de ce moratoire.

**M. Patrick Ollier.** Il y a les schémas départementaux.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Le dispositif prévu par la loi d'orientation n'a pas permis de le faire. Dans le cadre de la révision de cette loi, nous formulerons des propositions permettant de débloquer ce dossier. Nous établirons également un schéma de service des services publics. Mais aujourd'hui, je le confirme, c'est le moratoire qui prévaut.

**M. François Vannson et M. Patrick Ollier.** C'est prévu dans la loi !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Aucune administration ne peut passer outre à ce moratoire pour négocier des suppressions de services publics avec les acteurs locaux.

**M. le président.** Madame le ministre, pour la discussion de la loi de finances, compte tenu des délais constitutionnels, le temps de parole du Gouvernement est limité. Je vous invite donc à conclure.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** J'en ai presque terminé, monsieur le président.

J'ai déjà longuement répondu à M. Balligand au début de mon intervention. Je le remercie une fois encore de ses suggestions. Et je répondrai, pour conclure, à la question de Mme Marre concernant les pays.

C'est la loi d'orientation du 4 février 1995 qui a inscrit la notion de pays dans notre droit par ses articles 22 à 24. A l'issue de deux ans d'expérimentation, 42 pays ont été mis en place, plus de 200 autres sont en voie de préparation ou de formation. Je ne pense pas que beaucoup d'élus locaux ou de partenaires du développement local aient aujourd'hui une opinion critique sur les pays. Et je tiens moi-même à souligner que leur création est une des bonnes dispositions de la loi d'orientation.

**M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier.** Merci de le reconnaître !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Je pense même que, la phase strictement expérimentale étant achevée, il nous faut maintenant consolider cette démarche et faire en sorte que le pays joue un rôle plus important à l'avenir.

Les pays sont des regroupements volontaires de structures de coopération intercommunale autour d'une charte de développement durable. Vous êtes tous d'accord, à droite et à gauche de cet hémicycle, pour considérer avec le Gouvernement que la charte est l'acte fondateur qui lie les partenaires d'un pays.

**M. Patrick Ollier.** C'est conforme aux dispositions du plan pour l'avenir du monde rural.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Il me semble que la récompense des élus et des acteurs locaux qui s'engagent dans une démarche de pays devrait être la possibilité de faire valoir leurs objectifs et leurs projets lors de la préparation des contrats de Plan...

**M. Patrick Ollier.** Nous sommes d'accord.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** ... par exemple au moyen d'une contractualisation directe entre l'Etat et les pays, entre l'Etat et les agglomérations, entre l'Etat et les régions.

**M. Adrien Zeller.** Les régions sont parfaitement capables de le faire !

**M. le président.** Monsieur Zeller, laissez conclure Mme le ministre !

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** C'était ma conclusion, monsieur le président, et je vous remercie de votre longue patience. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions.

Compte tenu de leur nombre, nous ne pourrions pas les terminer avant treize heures. Nous reprendrons donc l'examen des crédits de l'aménagement du territoire cet après-midi, vers dix-sept heures, après les questions d'actualité et les explications de vote et le vote sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Je vous demande néanmoins, pour la demi-heure qui nous reste, de faire un effort pour accélérer un peu le débat et pour respecter strictement les temps de parole. Les questions, je le rappelle, sont appelées par périodes successives de quinze minutes par groupe, et chaque orateur ne dispose que de deux minutes pour poser la sienne.

Nous commençons par le groupe UDF.

La parole est à M. Jacques Le Nay, pour deux minutes.

**M. Jacques Le Nay.** Madame le ministre, pour faire face aux graves difficultés engendrées par les restructurations de l'appareil de la défense nationale et par la baisse des plans de charge de la direction des constructions navales à Lorient et à Brest, le ministre de la défense a présenté un dispositif d'aide et d'accompagnement. Au cours de chaque réunion qui s'est tenue au ministère de la défense, il nous a été indiqué que, de leur côté, les autres ministères, notamment le ministère de l'industrie mais aussi celui de l'aménagement du territoire, devaient également dégager des moyens pour aider les sites et les bassins d'emploi concernés.

Quelles mesures concrètes et adaptées allez-vous prendre pour accompagner les restructurations militaires dans le souci d'un aménagement du territoire équilibré ?

Le Gouvernement envisage-t-il de réunir un CIADT pour traiter de ces problèmes spécifiques ? Pourquoi pas à Lorient ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je vous remercie d'avoir tenu vos deux minutes.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, la crise de l'industrie de défense n'est pas tout à fait comparable à celle qu'ont vécue successivement, dans les années 70 et 80, l'industrie charbonnière, l'industrie textile et l'industrie sidérurgique. Il s'agit, en effet, d'un secteur exceptionnellement performant et il nous revient de prendre les décisions les plus opportunes pour l'adapter au contexte mondial.

Du point de vue territorial, en revanche, nous sommes confrontés à une crise majeure, dont la gravité ne nous a pas échappé. Les récents événements qui se sont déroulés à Brest traduisent la profonde angoisse de régions qui, souvent, ont fondé l'essentiel de leur développement sur

les industries de défense. Même sans en arriver à organiser des manifestations comme cela a été le cas à Brest, les élus locaux et les partenaires économiques ont témoigné de leur vive inquiétude dans les territoires où, depuis longtemps, le petit commerce local ou les entreprises artisanales tiraient une bonne partie de leur activité de la présence de tel régiment ou de telle installation dépendant de l'industrie de défense.

Nous aurons à faire face, pendant de nombreuses années encore, à des pertes importantes d'effectifs dans ce secteur. L'industrie de défense a perdu plus de 85 % de ses personnels entre 1992 et 1996, cette brusque accélération du phénomène faisant elle-même suite à une réduction progressive depuis 1984. C'est pourquoi il me semble absolument indispensable que l'Etat concentre un maximum d'efforts dans les zones confrontées à des réductions massives d'effectifs. J'ai cité la région de Brest. On pourrait citer aussi celles de Cherbourg, de Roanne, de Bourges ou de Tarbes, autant de régions qui méritent un soutien prioritaire.

Lorient a subi au même titre que Brest la diminution du plan de charge de la DCN. Même si cette ville fait moins parler d'elle en ce moment, elle sera évidemment concernée par les mesures sociales décidées par le Gouvernement en faveur de la sous-traitance. Elle bénéficiera en particulier des retombées du contrat offshore Améthyste 4.

Nous avons la volonté de traiter de façon cohérente, à l'échelle de la Bretagne, les problèmes posés par les restructurations de l'industrie de défense sur les différents sites.

Les mesures concrètes sont en cours d'élaboration avec le concours très efficace de la DATAR et en collaboration avec les collectivités locales qui, pour beaucoup d'entre elles, ont déjà anticipé cette évolution. Je pense notamment à Brest, où un travail important a été effectué par la municipalité pour préparer non seulement les esprits, mais aussi les politiques locales à la diminution des effectifs.

Le prochain CIADT sera réuni très rapidement. Pour des raisons d'efficacité et de commodité, il se tiendra en Ile-de-France. Il ne s'agit pas, loin de là, d'une volonté de fuir les zones difficiles. Je suis moi-même allée à Tarbes il y a quelques semaines, j'envisage de me rendre à Brest au cours des semaines à venir et je considère que le dialogue direct avec les personnels et avec les élus locaux est nécessaire pour prendre à bras-le-corps ces problèmes d'aménagement du territoire.

**M. le président.** Madame le ministre, la longueur et le caractère exhaustif de vos réponses attestent votre fraîcheur parlementaire et ministérielle. (*Sourires.*) Mais peut-être pourriez-vous non pas densifier, mais concentrer un peu vos arguments pour accélérer le déroulement des questions. Merci, néanmoins, de votre honnêteté intellectuelle.

La parole est à M. Jean Proriol, qui dispose de deux minutes pour poser sa question.

**M. Jean Proriol.** Madame le ministre, mon collègue Yves Coussain, député du Cantal, vous avait questionnée, lors de la présentation de votre budget devant la commission de la production et des échanges, sur le contenu du futur plan Massif central. Je souhaiterais connaître les orientations que vous avez définies.



Vous savez que les élus et les socioprofessionnels se sont mobilisés pour donner un second souffle à ce territoire. Il ne s'agit pas, vous l'avez dit, de « zébrer » de routes le Massif central. Cependant, des chantiers sont en instance.

Il y a vingt-deux ans, lors du lancement du premier plan Massif central au Puy-en-Velay, nous avons mis l'accent sur le « désenclavement », que vous appelez maintenant la « desserte ». La desserte du Lioran n'a que cent cinquante ans ; la route Centre-Europe-Atlantique balbutie depuis une trentaine d'années ; la RN 88 entre Saint-Etienne, Le Puy et Mende attend les crédits ; la RN 102 entre Clermont-Ferrand, Le Puy et Brioude est logée à la même enseigne. Nous souhaitons l'implantation d'un train pendulaire entre Clermont-Ferrand et Paris, sans parler, bien sûr, de l'autoroute A 89 Clermont-Ferrand - Bordeaux...

**M. Guy Hascoët.** Via Chamalières !

**M. Jean Proriol.** ... approuvée par toutes les collectivités locales et par les élus de tous bords.

Madame le ministre, des propositions concrètes vous ont été soumises dans un document finalisé, argumenté et mobilisateur, intitulé *Horizon 2015*. Il recense deux cents projets de pays et 50 000 contrats de génération destinés à faciliter la création, la transmission et la reprise d'entreprises. Nous avons également une idée forte...

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Proriol !

**M. Jean Proriol.** ... c'est la nouvelle entité européenne, cette diagonale continentale qui part du Portugal, passe par l'Espagne, traverse le Limousin puis l'Auvergne et atterrit en Bourgogne et en Franche-Comté.

Quelle est, madame le ministre, votre position sur ces démarches de développement local dont la seule ambition est de réconcilier les hommes et l'espace à l'horizon 2015 ?

**M. Yves Coussain.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, laissez-moi vous dire ma surprise. En effet vous présentez un maillage autoroutier qui pour l'instant, relève du mythe ou du fantasme, puisque rien n'est financé, rien n'existe que des projets sur le papier, comme un projet de développement local. Les bras m'en tombent !

Depuis des années, nous avons tout de même appris qu'il ne suffisait pas de dessiner des tracés sur des cartes pour susciter du développement local. Nous avons compris qu'au lieu de plaquer des équipements sur un territoire, il était préférable de faire en sorte que les potentialités propres de ces territoires soient identifiées, développées et valorisées, que leurs handicaps soient compensés et surmontés autant que faire se pouvait. Si certains de ces handicaps sont liés à un isolement relatif – on a même osé dire, il n'y a pas si longtemps, devant l'Assemblée nationale, qu'il fallait désenclaver Marseille, un port ! – la desserte du territoire en cause peut faire partie d'une démarche d'accompagnement du développement local, mais elle ne la remplace pas.

Je souhaite, effectivement, que soit reprise la démarche du plan pour le Massif central, mais en mettant à l'étude l'ensemble de ses composantes : les infrastructures de transport, bien sûr, mais aussi les encouragements à l'agriculture de montagne, des dispositions spécifiques pour

permettre aux bourgs-centres et aux petites villes d'avoir des relations en réseau, la localisation des équipements universitaires et de santé, par exemple.

Tous ces projets seront redéfinis dès le prochain CIAT et nous donnerons un nouveau mandat à la DATAR pour travailler une nouvelle fois le sujet, en concertation étroite avec vous et avec les élus des régions concernées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Madame le ministre, ma question porte sur la taxe professionnelle, qui constitue une réelle difficulté pour une politique d'aménagement du territoire.

Chacun connaît les défauts de cette taxe : les bases retenues défavorisent l'investissement et l'emploi ; son volume croît plus rapidement que le produit intérieur brut ; elle n'a pas de lien avec les capacités contributives des entreprises. Ainsi, une entreprise de production paie beaucoup plus qu'une entreprise qui se contente d'importer, ce qui est déjà un obstacle à un aménagement du territoire harmonieux.

Les investisseurs étrangers, en particulier, comprennent difficilement cet impôt déconnecté des résultats des entreprises.

Par ailleurs, les effets pervers de son plafonnement en fonction de la valeur ajoutée la rendent très coûteuse pour l'Etat, donc pour le contribuable national. On sait que la part de l'Etat a décuplé en dix ans.

Surtout, au regard de l'aménagement du territoire, elle est très inégalement répartie entre les collectivités, puisque chacune d'elles a la liberté d'en fixer le taux. Ainsi les collectivités les plus prospères ont la possibilité d'imposer au taux le plus faible alors que les mains prospères sont contraintes d'imposer à des taux élevés.

Tous ces défauts ont été rappelés en janvier dernier, dans un rapport du conseil des impôts présidé par M. Pierre Joxe. Cependant, ce même conseil a préconisé comme solution une taxe professionnelle unique pour l'ensemble du territoire. Elle a immédiatement – et, je le pense, à juste titre – fait l'objet d'un rejet unanime. Je me souviens qu'à l'époque, le président du groupe socialiste actuel, M. Jean-Marc Ayrault, avait qualifié cette proposition de « dangereuse et irréaliste ». Le problème reste donc posé dans son intégralité.

Je vous rappelle que la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire prévoyait que le Gouvernement déposerait devant le Parlement, dans un délai de dix-huit mois – nous y sommes à peu près – un rapport présentant des propositions de réforme du système de financement des collectivités locales, en particulier de la taxe professionnelle. A ma connaissance, ce rapport n'est pas sorti.

Pourtant il y a urgence : l'introduction de l'euro facilitera les comparaisons entre les systèmes fiscaux des pays membres et renforcera la concurrence entre les territoires. Si nous souhaitons que nos régions et nos bassins d'emploi restent compétitifs pour les entreprises qui y sont déjà installées et attractifs pour celles qui pourraient y venir, il conviendra de rationaliser notre fiscalité, en particulier en modifiant la taxe professionnelle, à la fois anti-économique dans son état actuel et incompatible avec des objectifs d'aménagement du territoire.

Je souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement sur la nécessité de relancer un processus de réforme de la taxe professionnelle.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, je serai directe puisque, pour l'essentiel, les dispositions que vous suggérez ne relèvent pas de ma responsabilité mais de celle d'un de mes collègues, qui présentera, sans doute un peu après la révision de la loi d'aménagement et de développement du territoire, un projet de loi relatif à l'intercommunalité.

Cela étant, la démonstration que vous venez de faire est bien connue : si les collectivités les plus prospères peuvent se permettre des taxations faibles, les moins prospères doivent prélever à des taux plus élevés. Je vous donne seulement quelques chiffres : alors que 300 communes perçoivent la moitié du produit de la taxe professionnelle, le quart de la population réside dans des communes qui ne perçoivent que 5 % de son montant.

Cette question est au centre des préoccupations du Gouvernement en la matière, car il a l'intention de remettre à plat l'ensemble de la fiscalité locale. Je le dis néanmoins avec précaution parce qu'il n'est pas le premier à avoir cette grande ambition. Nous aurons sans doute à en rediscuter à un moment ou à un autre.

Pour ce qui me concerne, je serai très attachée à ce que les dispositions prévues par la loi d'administration territoriale de la République du 6 février 1992 soient étendues pour permettre de privilégier désormais, dans toutes les structures intercommunales, le régime de taxe professionnelle d'agglomération. Cela me paraît être un premier pas vers la diminution de ces inégalités injustifiables, qui mettent en péril l'aménagement territorial et le développement économique de nos régions.

**M. le président.** Nous en venons à une première série de questions du groupe socialiste, pour quinze minutes.

La parole est à M. Gaëtan Gorce.

**M. Gaëtan Gorce.** Madame le ministre, beaucoup de bassins d'emploi, notamment dans les zones rurales ou semi-rurales, sont dramatiquement touchés par des licenciements qui sont liés au déclin, voire à la délocalisation, de leurs industries traditionnelles. Nombre d'entre eux réagissent en mobilisant les acteurs autour de projets de territoire qui peuvent déboucher sur la mise en place de pays, de comités de développement ou de structures intercommunales.

Cependant, cette démarche est souvent rendue difficile par le problème que pose la phase préalable de diagnostic des forces et des faiblesses de ce territoire, pourtant indispensable à la définition d'un plan d'action, car les partenaires institutionnels y sont généralement mal préparés.

Quels moyens mobiliserez-vous pour venir appuyer ces opérations de diagnostic ? Plus généralement quels moyens pouvez-vous mobiliser sur ce budget pour soutenir les projets locaux de développement ?

**M. le président.** Merci, monsieur Gorce, d'avoir respecté les règles.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, nous connaissons bien le problème de la désindustrialisation dans les zones rurales. Elle frappe effectivement une bonne partie des départements français. L'une des pistes de solution a été largement évoquée par les uns et les autres ce matin : il s'agit d'encourager la mise en place de projets élaborés conjointement par des acteurs locaux mobilisés dans le

cadre de chartes de pays, de parcs naturels régionaux ou de bassins d'emploi. En effet, l'efficacité des actions en ce domaine exige la solidarité et la synergie des interventions.

Je partage tout à fait votre avis sur la nécessité d'un diagnostic préalable établissant les ressources et les atouts du territoire. Toutefois, il est essentiel d'y associer non seulement les élus locaux et les partenaires traditionnels, qui sont rarement au fait de ce type d'approche, mais aussi les associations et les réseaux de développement local. Je vous rappelle d'ailleurs que la DATAR finance de nombreuses têtes de réseaux qui sont très présentes sur ce terrain du développement local et de la connaissance fine des territoires.

Nous allons également mobiliser ce genre de réseaux dans le cadre du plan emploi-jeunes parce qu'ils connaissent les gisements d'emplois, les relais sur le terrain et parce qu'ils sont capables de proposer, dans des territoires très découragés par la désindustrialisation, des projets ciblant davantage les activités, de nature à répondre à leurs besoins et à créer des emplois – cela devrait donc plutôt viser des PME et des PMI – et permettant la mise en commun de ressources.

Par ailleurs, nous avons tenu à encourager très fortement les fonds régionaux d'aide au conseil, car il est indispensable de pouvoir disposer de relais locaux pour monter des projets.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vuilque.

**M. Philippe Vuilque.** Madame la ministre, aux mois de décembre 1993 et janvier 1995, le département des Ardennes a été très durement touché par des inondations catastrophiques que l'on a d'ailleurs qualifiées de crues du siècle.

Pour limiter les effets ravageurs de telles catastrophes, les collectivités locales et territoriales se sont organisées en créant l'EPAMA, l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents. Une étude de modélisation cofinancée par les collectivités devant durer plusieurs mois et déboucher sur un programme de travaux permettant de prévenir et d'éviter de telles catastrophes, va bientôt débiter.

Sans attendre les résultats de cette étude et compte tenu de la menace qui pèse sur les riverains, particuliers et entreprises, des travaux indispensables sont programmés permettant une protection minimale. Tel est le cas du barrage de Monthermé pour lequel un plan de financement a été arrêté. Les engagements sont de 7,5 millions de francs pour votre ministère, de 15 millions de francs pour Voies navigables de France, de 7 millions chacun pour la région Champagne-Ardenne et le conseil général des Ardennes. L'importance de ces participations financières est à la mesure de l'inquiétude des populations.

La participation de votre ministère a été décidée en réunion interministérielle le 12 décembre 1996. Cet apport financier de l'Etat, même allégé, n'en reste pas moins la condition de réalisation de l'ouvrage. Pourtant, alors que les résultats de l'enquête conduite par Voies navigables de France sur la faisabilité de ce projet, qui devraient être connus très prochainement, semblent conclure à la nécessité de l'ouvrage, votre ministère paraît vouloir surseoir au lancement des procédures administratives et d'autorisations de travaux.

Madame la ministre, la population des Ardennes, traumatisée par ces inondations, ne comprendrait pas et ne supporterait pas que l'on remette en cause les engage-

ments pris. L'ensemble des élus ardennais, toutes tendances politiques confondues, sont mobilisés sur ce dossier.

Je vous demande donc de bien vouloir nous confirmer, le plus rapidement possible, l'engagement de votre ministre et la volonté de l'Etat de financer la construction du barrage de Monthermé. Il s'agit d'une question de solidarité nationale envers le département des Ardennes.

**M. le président.** La parole est à madame le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Monsieur le député, je vous remercie de cette question qui me donne l'occasion de plaider, une fois de plus, pour le développement de l'intercommunalité et des synergies entre les collectivités locales. Qu'il s'agisse de la gestion d'une rivière à l'échelle de son bassin versant ou de la constitution de plans de déplacements urbains, on voit bien, en effet, qu'il faut désormais penser les politiques territoriales à l'échelle d'un pays, d'une agglomération ou d'un bassin et non à celle de la commune.

Ainsi que vous l'avez souligné, nous sommes en difficulté sur le dossier que vous avez évoqué. En effet, si la participation de l'Etat aux études est acquise depuis plus d'un an pour 60 % du montant total, celle des collectivités situées en amont du bassin versant ne l'est pas. Nous n'avons donc pas aujourd'hui une vision très claire de l'efficacité du barrage de Monthermé et nous ignorons s'il n'aura pas des impacts défavorables en aval.

En tout cas, le plan de financement envisagé par le précédent gouvernement n'est pas fonctionnel. Il a été élaboré en trompe-l'œil. En effet, il prévoyait 7,5 millions de francs de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, alors que la prévention des crues n'entre pas dans la mission de cet établissement public. Il envisageait également une participation de 7,5 millions de francs du ministère de l'environnement, alors que le financement de tels ouvrages de navigation n'entre pas dans les compétences de mon département ministériel, mais relève de la responsabilité du ministère de l'équipement et des transports. J'ai donc pris l'attache de Jean-Claude Gayssot pour étudier comment sortir de ce dossier difficile, dans l'intérêt des populations des Ardennes.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Fousseret.

**M. Jean-Louis Fousseret.** Madame la ministre, le Gouvernement a su transcrire notre volonté d'abandonner le projet de grand canal Rhin-Rhône, mais les Francs-Comtois, qui ont démontré leur détermination et leur esprit civique pour faire abandonner ce projet inutile, coûteux et non rentable, ont à cœur de participer à la mise en place de solutions alternatives d'aménagement du territoire, constructives et durables sur l'axe Rhin-Rhône.

Dans les années à venir, ce couloir de trafic est, en effet, appelé à se renforcer du fait de la position privilégiée qu'il occupe au cœur des grands courants d'échanges européens. Sur cet axe, comme sur la plupart des autres d'ailleurs, la route est aujourd'hui un mode dominant. Or les nombreuses nuisances engendrées par la congestion, ainsi que le coût et les difficultés à attendre de tout recalibrage important des infrastructures routières constituent une très forte incitation à mettre en place des solutions alternatives de délestage des axes routiers.

Sur l'axe Rhin-Rhône, des équipements performants garantissent la complémentarité à terme des modes de transport. En effet, un fort potentiel d'adaptation existe, qui permettrait à cet axe de répondre au développement

des trafics futurs. Avec, pour un coût relativement modeste de 300 millions de francs, la mise au gabarit B plus, permettant le passage de gros containers, et avec le projet de TGV Rhin-Rhône, nous disposerions d'un axe ferroviaire Mulhouse-Marseille performant, avec une priorité au fret, lequel axe participerait d'une façon significative à l'aménagement de notre territoire.

En ces temps où la rigueur budgétaire est nécessaire – vous l'avez d'ailleurs rappelé – il est capital, au-delà la mission Vilain, que vous définissiez, en relation avec votre collègue, M. le ministre Gayssot, une politique permettant la mise en place de moyens de transport performants et complémentaires pour un développement du territoire équilibré sur l'axe Rhin-Rhône.

Madame la ministre, les Francs-Comtois comptent sur vous et sur la volonté gouvernementale pour mener à bien ce vaste projet d'avenir.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.** Vaste question, monsieur le député!

En effet, si nous pouvons dresser ensemble le constat que les problèmes qui avaient conduit à élaborer le projet de canal Rhin-Rhône à grand gabarit demeurent – à savoir une situation géographique de transit conduit à une augmentation continue du nombre de poids lourds sur les routes de l'axe nord-sud – les solutions vont au-delà d'une réponse technique.

D'abord, cette région est concernée par des phénomènes de crues importantes. Nous devons donc répondre à l'inquiétude des riverains du Doubs qui souhaitent l'élaboration de plans de prévention des risques.

Il nous faudra également répondre aux inquiétudes de certains quant au développement économique. Je pense non seulement aux agriculteurs, mais aussi aux élus locaux, aux artisans, aux industriels qui ont souffert de ce projet qui a pesé pendant vingt ans sur leur région, sans susciter de développement local.

Il nous appartiendra enfin de répondre aux interrogations en matière de transports. A cet égard, je tiens à exprimer ma conviction qu'il est indispensable d'avoir une approche équilibrée en la matière en réalisant à la fois la modernisation de l'axe ferroviaire Strasbourg-Besançon-Lyon pour permettre le transport de conteneurs maritimes sur des plates-formes ferroviaires ; la modernisation de l'offre aux voyageurs avec la réalisation de tronçons à grande vitesse et l'utilisation optimale de matériels pendulaires pour les tronçons qui ne pourront en bénéficier ; enfin, l'articulation fine et de qualité entre ce réseau ferroviaire moderne et le réseau conventionnel régional qui se dégrade pour le grand désagrément des Francs-Comtois et des Bourguignons.

Il est également essentiel de réhabiliter le petit canal Freycinet dans une logique économique. D'une part, en effet, il reste des bateliers à Saint-Jean-de-Losne, lesquels espèrent bien vivre encore de leur travail y compris en concurrençant, sur les petites distances et pour certains transports spécifiques, les bateliers du nord de l'Europe. D'autre part, le tourisme fluvial devient un atout de notre région avec un impact économique non négligeable, puisque plusieurs centaines d'emplois sont d'ores et déjà liés à cette activité. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Explications de vote et vote sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, n° 303 ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Aménagement du territoire :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 6 au rapport n° 305),

M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome III).

Environnement :

M. Michel Suchod, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 7 au rapport n° 305),

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome IV).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la deuxième séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*







